



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5940^e séance

Mardi 22 juillet 2008, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Le Luong Minh	(Viet Nam)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud	M. Kumalo
	Belgique	M. Grauls
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Li Kexin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	M. Khalilzad
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Mantovani
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Mubarak
	Panama	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir John Sawers

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Argentine, de Cuba, d'Israël, du Japon, de la Jordanie, du Liban, de la Malaisie, du Qatar, de la République arabe syrienne et de la République islamique d'Iran, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Gillerman (Israël) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 18 juillet 2008, qui sera publiée sous la cote S/2008/473, et qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de demander au Conseil de sécurité d'inviter, conformément à la pratique établie, l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la séance qu'il tiendra le mardi 22 juillet 2008 sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. »

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'observation de la Palestine à participer à la séance conformément au Règlement intérieur provisoire et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M^{me} Abdelhady-Nasser (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'informe le Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Sénégal, M. Paul Badji, une lettre datée du 15 juillet 2008 dans laquelle il demande à être invité, en sa qualité de Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Paul Badji.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Badji (Sénégal) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques. Je lui donne maintenant la parole.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : En ce mois où nous avons été témoins d'un certain nombre de signes prometteurs dans tout le Moyen-Orient, nous sommes particulièrement encouragés par les progrès accomplis au Liban, où une avancée capitale a été réalisée avec l'annonce de la formation d'un gouvernement d'unité nationale. Il est également positif que les pourparlers indirects se poursuivent entre Israël et la République arabe syrienne. À Gaza, le cessez-le-feu a été respecté et il y a eu une diminution sensible de la violence. Nous sommes toutefois préoccupés par le fait qu'en Cisjordanie, la situation sur le terrain ne s'améliore guère.

Le processus politique entamé à Annapolis se poursuit, avec l'organisation régulière de réunions et de pourparlers sur les questions centrales à différents niveaux, tant dans la région qu'ailleurs. Le Premier

Ministre Olmert et le Président Abbas se sont rencontrés en marge du Sommet de Paris sur la Méditerranée, qui s'est tenu le 13 juillet. Ils ont souligné leur détermination de progresser et de parvenir à un accord. Cependant, il subsisterait certaines divergences importantes, et au cours des entretiens avec le Premier Ministre Olmert et le Président Abbas, le Secrétaire général a souligné la nécessité de faire avancer les pourparlers bilatéraux afin d'aplanir toutes les divergences qui subsistent. Il est néanmoins encourageant de constater que pour la première fois aujourd'hui, le Président israélien Pérès a reçu le Président Abbas dans sa résidence à Jérusalem.

À Gaza et en Israël, la situation en matière de sécurité s'est améliorée, étant donné que le cessez-le-feu, négocié sous médiation égyptienne et instauré le mois dernier, a été globalement respecté. Durant la période à l'examen, un civil palestinien a été tué par les Forces de défense israéliennes près de la frontière entre Gaza et Israël, et deux autres Palestiniens ont été blessés. Des militants palestiniens ont tiré 7 roquettes et 10 obus de mortier sur Israël, sans faire de victime. Aucune frappe aérienne ni incursion des Forces de défense israéliennes n'a été signalée. Le Hamas a indiqué publiquement à la population de Gaza qu'il soutenait la trêve et il a arrêté les individus mis en cause dans les tirs de mortier. Toutefois, 9 Palestiniens ont été tués et 29 autres blessés lors d'actes de violence interne, de manipulations imprudentes d'armes et de l'effondrement d'un tunnel le long de la frontière entre Gaza et l'Égypte.

Mettant à profit le cessez-le-feu, l'Égypte continue d'œuvrer en faveur d'un accord relatif à l'échange du soldat israélien, Gilad Shalit, contre plusieurs prisonniers palestiniens actuellement détenus en Israël. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) n'a toujours pas eu accès au caporal Shalit, capturé voilà plus de deux ans.

Je suis heureux d'annoncer le nombre de camions qui pénètrent dans la bande de Gaza par les passages de Sufa et de Karni a augmenté de 54 % au cours des quatre premières semaines qui ont suivi l'instauration du cessez-le-feu, par rapport au mois précédent. Les importations de ciment ont connu une nette augmentation et ont répondu aux besoins de Gaza au cours de la période considérée. Il y a eu globalement une légère augmentation des importations des denrées non alimentaires. Nous nous félicitons de cette amélioration, mais nous notons que le niveau actuel des importations correspond à 30 % environ du niveau

auquel elles se situaient avant juin 2007. Le manque persistant de nombreuses matières premières et l'interdiction frappant les exportations empêchent toute reprise significative de l'économie. Environ 95 % des établissements industriels locaux restent fermés.

Le 17 juillet, des responsables israéliens ont informé leurs homologues de l'Autorité palestinienne qu'ils allaient augmenter la quantité de carburant autorisée à Gaza. Cela est à la fois encourageant et nécessaire, dans la mesure où les quantités de carburant entrant à Gaza sont restées nettement inférieures aux besoins réels. Entre le 27 juin et le 20 juillet, 17 % seulement des besoins quotidiens en essence, 57 % des besoins en carburant diesel, 40 % des besoins en gaz de cuisine et 81 % des besoins en gaz à usage industriel ont été satisfaits. La compagnie d'électricité de Gaza continue de fonctionner à moins de 70 % de sa pleine capacité. Les difficultés causées par ces mesures ont été signalées lors de précédents exposés.

Le Coordonnateur spécial, M. Serry, s'est rendu dans la bande de Gaza le 10 juillet pour examiner les moyens de reprendre les projets interrompus notamment les projets des Nations Unies, comme l'a demandé le Quatuor. L'ONU a demandé au Gouvernement israélien de faciliter de toute urgence la reprise des projets prioritaires, et le Premier Ministre Olmert, lors de ses entretiens avec le Secrétaire général, s'est engagé à examiner attentivement cette question.

Le Président Abbas a poursuivi ses vastes consultations sur la base de son discours du 5 juin, qui appelait au dialogue national afin de mettre en œuvre l'initiative yéménite. Le Secrétaire général et le Coordonnateur spécial Serry ont souligné qu'ils appuyaient l'initiative du Président Abbas en vue de progresser sur la voie de la réunification de la bande de Gaza et de la Cisjordanie dans le cadre de l'Autorité palestinienne légitime. Les membres de la Ligue des États arabes auront un rôle de chef de file à jouer pour faciliter ces efforts.

Alors que les efforts continuent de consolider le cessez-le-feu à Gaza, il est essentiel de progresser plus rapidement encore sur le terrain en Cisjordanie. À cet égard, nous notons avec préoccupation que les forces israéliennes ont intensifié leurs opérations militaires dans toute la Cisjordanie depuis le 19 juin. À Naplouse, les Forces israéliennes de défense ont fermé plusieurs institutions ayant soi-disant des liens avec le Hamas, y compris des écoles, des dispensaires, des

organes de presse et des associations civiles, et elles en ont saisi le matériel. Les troupes israéliennes ont également investi la municipalité de Naplouse, arrêté plusieurs représentants élus de l'Autorité palestinienne et ordonné la fermeture du principal centre commercial de Naplouse.

Les dirigeants de l'Autorité palestinienne, notamment le Premier Ministre Fayyad, ont critiqué ces opérations, au motif qu'elles sapent l'économie et les efforts de l'Autorité palestinienne pour améliorer la sécurité en Cisjordanie. Les forces de sécurité palestiniennes ont poursuivi leurs efforts pour faire respecter l'ordre public et pour désarmer et arrêter les militants, conformément aux obligations qui incombent aux Palestiniens en vertu de la phase I de la Feuille de route. Nous sommes préoccupés par les effets des raids israéliens sur les efforts déployés par les forces de sécurité palestiniennes pour opérer efficacement dans les zones sous leur contrôle.

Le 2 juillet, 3 civils israéliens, dont 2 femmes, ont été tués et 30 autres blessés, lorsqu'un Palestinien de Jérusalem-Est a utilisé un bulldozer pour attaquer des véhicules à Jérusalem-Ouest. Le Secrétaire général a condamné cette attaque. Ce matin, comme les membres du Conseil le savent, j'en suis sûr, une attaque semblable a de nouveau eu lieu, faisant deux blessés israéliens.

Pendant ce temps en Cisjordanie, 3 Palestiniens, dont un civil, ont été tués par les Forces israéliennes de défense, et 136 autres ont été blessés, y compris au moins 22 enfants. La plupart des personnes blessées l'ont été lors de manifestations contre le mur et les blessures ont été causées par des balles en caoutchouc et du gaz lacrymogène. À trois reprises depuis la mi-juin, des colons israéliens auraient tiré au total six roquettes sur le village palestinien de Burin, situé au sud-ouest de Naplouse. Le 12 juillet, la police israélienne a arrêté un colon soupçonné de fabriquer et de lancer ces projectiles et a saisi des explosifs et des armes dans la colonie de Yizhar. Mais, le 21 juillet, une autre roquette a été lancée depuis cette colonie.

L'implantation de colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, s'est poursuivie au cours de la période visée par le rapport, et on a appris, le 3 juillet, que le Ministre de la défense, Ehud Barak, avait approuvé la construction d'un nouveau bâtiment dans la colonie de Beit Romano dans la vieille ville d'Hébron.

Comme l'a souligné à maintes reprises le Secrétaire général, la construction de colonies par les Israéliens dans les territoires palestiniens occupés est contraire au droit international et aux engagements souscrits par Israël en vertu de la Feuille de route et du processus d'Annapolis. Il exhorte Israël à tenir compte de l'appel très clair lancé par le Quatuor afin de geler toute activité de peuplement, y compris l'accroissement naturel de la population, et de démanteler tous les avant-postes construits depuis mars 2001.

On a constaté que la circulation et l'accès s'étaient quelque peu détériorés en Cisjordanie alors que nous espérons voir une amélioration. Quatre obstacles importants supprimés en juin ont été réinstallés par les FDI en juillet, ce qui porte le total des barrages à 609. Israël est en outre en train de rénover le poste de contrôle de Wadi Nar, qui contrôle la circulation du nord au sud de la Cisjordanie, au lieu de respecter l'engagement qu'il avait initialement pris de supprimer ce poste de contrôle.

Un rapport récent élaboré par le Bureau du Coordonnateur des affaires humanitaires a confirmé que 56 % du tracé prévu pour le mur était maintenant construit. La majorité de la construction s'écarte de la Ligne verte, ce qui est contraire à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice.

Le rapport indique que 20 % seulement des agriculteurs se trouvant dans la partie nord de la Cisjordanie, qui avaient l'habitude de cultiver leurs terres à l'ouest du mur, ont obtenu des autorités israéliennes des permis pour accéder à leurs terres. Cela accroît la dépendance à l'égard de l'aide humanitaire et alimentaire et compromet les moyens de subsistance de ces populations.

Je reviens maintenant à la situation économique palestinienne. Compte tenu des difficultés budgétaires de ce mois, l'Autorité palestinienne est à peine parvenu à verser les émoluments du mois de juin. Elle prévoit de verser les salaires de juillet grâce à des prêts et l'aide des donateurs, mais elle aura besoin de 600 millions de dollars supplémentaires pour rester solvable d'août à décembre, en sus de l'aide aux projets de développement. Nous prions instamment tous les donateurs qui n'ont pas encore honoré les promesses de dons qu'ils ont faites à la conférence des donateurs de décembre 2007 d'apporter un appui budgétaire pour éviter une crise financière.

Le président de la Conférence de Paris, la France, et trois coprésidents, la Norvège, la Commission européenne et le représentant du Quatuor se sont réunis le 7 juillet pour examiner l'évolution de la situation depuis la conférence des donateurs de décembre 2007. Une réunion du Comité spécial de liaison devrait se tenir en septembre en marge de l'Assemblée générale.

Une autre série de pourparlers indirects entre la Syrie et Israël, avec la médiation de la Turquie, devrait avoir lieu à la fin du mois, et sera suivie d'autres consultations en août. Le Secrétaire général a salué les efforts de la Turquie et appuyé ces pourparlers au cours des réunions qu'il a tenues avec le Premier Ministre Erdogan, le Président Assad et le Premier Ministre Olmert à Paris.

Le Coordonnateur spécial, M. Serry, s'est rendu à Damas et a indiqué que l'ONU apportait son appui aux efforts importants consentis à cet égard. Le Gouvernement syrien a soulevé la question des prisonniers du Golan syrien occupé avec M. Serry, et je note ici que Sitan al Wali a été libéré par Israël le 8 juillet. La situation dans le Golan syrien occupé est demeurée calme pendant la période visée par le rapport, même si les activités de colonisation se poursuivent.

Le Ministre syrien des affaires étrangères, M. Mouallem, est arrivé hier à Beyrouth où il a remis au Président libanais, Michel Sleiman, une invitation officielle à se rendre en Syrie. Nous exhortons les deux pays à établir des relations diplomatiques complètes et une représentation en bonne et due forme conformément à la résolution 1680 (2006) du Conseil de sécurité.

En ce qui concerne le Liban, nous nous félicitons de l'avancée importante qui s'est produite le 11 juillet lorsque le Président Sleiman a annoncé qu'un accord portant sur la composition du cabinet d'unité nationale avait été conclu, sous réserve d'un vote de confiance du Parlement dans les semaines à venir. Le Secrétaire général s'est félicité de l'évolution de la situation et a lancé un nouvel appel à toutes les parties afin qu'elles poursuivent leurs efforts pour mettre en œuvre l'Accord de Doha. L'ONU attend avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec le nouveau Gouvernement.

Une autre réalisation importante enregistrée pendant la période à l'examen est la mise en œuvre des grands aspects humanitaires de la résolution 1701 (2006). Le 16 juillet, les dépouilles des deux soldats

kidnappés ont été restituées à Israël en échange de dépouilles de soldats et de détenus libanais. Le Facilitateur du Secrétaire général a œuvré avec beaucoup de persévérance pendant près de deux ans, et présentera prochainement un rapport complet au Secrétaire général.

Comme vous le savez, le Secrétaire général a reçu des lettres du Gouvernement israélien et du Hezbollah qui se sont engagés à poursuivre l'action humanitaire. Le Secrétaire général continuera à tenir le Conseil informé de cette évolution et d'autres faits nouveaux.

Un certain nombre d'incidents liés à la sécurité se sont produits dans la ville de Tripoli et aux alentours, ainsi que dans d'autres régions du pays pendant la période visée par le rapport. Nous sommes préoccupés par les échauffourées et leurs conséquences sur la stabilité et la sécurité dans la région. Nous nous félicitons des mesures prises par les autorités libanaises pour améliorer la sécurité autour de Tripoli.

Depuis le dernier exposé au Conseil de sécurité, la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) est restée généralement calme. Le commandement des Forces armées libanaises n'a pas encore rappelé les unités de l'armée qu'il avait redéployées en dehors de la zone d'opérations en mai en raison de la situation sécuritaire dans d'autres régions du pays. Le commandant de la Force de la FINUL a demandé aux Forces armées libanaises de rappeler ces unités aussi rapidement que possible.

Dans l'intervalle, la FINUL et les Forces armées libanaises s'efforcent de veiller à ce que le manque d'unités n'ait pas de répercussions néfastes sur leurs capacités de s'acquitter de leurs obligations en vertu de la résolution 1701 (2006).

Au cours de la période considérée, la FINUL a continué à enregistrer presque quotidiennement un nombre important de violations de l'espace aérien par Israël. Nous exhortons encore une fois Israël à mettre fin à ces violations.

La diminution de la violence à Gaza est un progrès important, bien que fragile. Nous espérons que l'accalmie durera et qu'avec un dialogue palestinien interne, elle mènera à d'autres mesures positives : le retour de l'Autorité palestinienne légitime dans la Bande de Gaza, la réouverture des points de passage, la libération de Gilad Shalit et d'un certain nombre de

prisonniers palestiniens et la réunification de Gaza et de la Cisjordanie sous l'autorité palestinienne légitime sur une base permettant au processus de paix d'aller de l'avant.

Nous sommes encouragés par la détermination que manifestent les parties à poursuivre les négociations dans le cadre d'Annapolis ainsi que par le rôle actif des États-Unis et d'autres membres de la communauté internationale. Le Quatuor se réunira en septembre à New York et d'ici là, il est important que les progrès se poursuivent. Il est crucial qu'il y ait des améliorations visibles sur le terrain, que le cessez-le-feu se consolide à Gaza et que les conditions s'améliorent en Cisjordanie.

Pour terminer, permettez-moi de répéter que le Secrétaire général demeure attaché à une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Mission permanente d'observation de la Palestine.

M^{me} Abdelhady-Nasser (Palestine) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter ainsi que votre pays, la République socialiste du Viet Nam, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité de ce mois, et d'affirmer notre confiance dans vos capacités de guider sagement les travaux importants du Conseil.

Je remercie également les États-Unis d'Amérique pour l'excellence avec laquelle ils ont dirigé les travaux du Conseil en juin.

Nous remercions également le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Pascoe, de l'exposé qu'il vient de présenter.

Le processus de paix au Moyen-Orient, entamé il y a 17 ans à Madrid sur la base des résolutions de l'ONU et du principe de l'échange de territoires contre la paix, a été lancé officiellement entre les camps palestinien et israélien il y a 15 ans à Washington avec la signature des accords d'Oslo, puis réaffirmé une fois de plus avec beaucoup d'espoir en novembre dernier à Annapolis, après sept ans de gel amer – ce processus, du point de vue le plus candide, est désespéré. La raison en est que la base même de ce processus est constamment mise à mal par les agissements illégaux d'Israël, Puissance occupante, dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est,

agissements qui contreviennent totalement au principe de l'échange de territoires contre la paix et à l'objectif de parvenir à un règlement juste, durable et pacifique à la faveur d'une solution à deux États.

Malgré les résolutions, accords et initiatives qui se sont multipliés au fil des années pour soutenir et préserver le processus de paix, les agissements délibérés d'Israël continuent d'y porter atteinte, l'empêchant de surmonter les graves obstacles qui se dressent sur le chemin menant à la réalisation de ses objectifs.

La principale obstruction réside dans la politique israélienne d'implantation sauvage dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, ainsi que dans le Golan syrien occupé, au titre de laquelle Israël colonise depuis 41 ans la terre qu'il a envahie par la force en 1967, en violation grave du droit international humanitaire et en particulier de la quatrième Convention de Genève, qui interdit absolument le transfert par la puissance occupante de sa population civile dans le territoire occupé par elle.

Dans le territoire palestinien occupé, la campagne d'implantation israélienne vise à créer des faits accomplis unilatéraux sur le terrain et à modifier illégalement la composition démographique, le statut et la nature du territoire, afin de faciliter l'annexion de facto de vastes étendues de terre, en particulier au sein et autour de Jérusalem-Est occupée. En tant que telle, cette colonisation représente le principal danger pour l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables et nationaux et la réalisation de la solution à deux États, avec un État palestinien indépendant vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, sur la base des frontières de 1967. En effet, la question des colonies n'est pas seulement l'une de celles qui détermineront le statut final dans le processus de paix; elle est aussi très étroitement liée, de façon centrale, à pratiquement toutes les autres questions relatives au statut final, parmi lesquelles Jérusalem, les frontières, l'eau et la sécurité, et elle continue de compliquer les efforts déployés pour régler toutes ces questions de manière équitable.

Les activités d'implantation israéliennes ne connaissent pas de répit, malgré les résolutions de l'Organisation des Nations Unies exigeant leur cessation et le démantèlement des colonies, malgré les appels lancés à Israël par les hautes parties contractantes à la quatrième Convention de Genève pour qu'il respecte la Convention et se conforme à ses

obligations juridiques, et bien que la pierre angulaire de la Feuille de route soit l'obligation qui incombe à Israël de geler toutes ses activités d'implantation et de démanteler ses postes avancés.

Israël continue d'agir au mépris de la volonté et des appels de la communauté internationale et poursuit ses activités d'implantation illégale, imposant toujours plus de faits accomplis sur le terrain pour étendre sa mainmise sur les terres, la colonisation s'avérant particulièrement intense à Jérusalem-Est occupée et dans la vallée du Jourdain, ces derniers temps. C'est une situation flagrante d'acquisition de territoires par la force, dans le cadre du programme expansionniste d'Israël, qui prolonge l'occupation et fait barrage aux efforts de rétablissement de la paix.

Cette campagne de colonisation massive est menée par le biais d'une vaste confiscation des terres palestiniennes, de la construction et de l'expansion de colonies, du transfert de centaines de milliers de colons israéliens et de la construction du mur, qui est directement liée aux implantations et vise à les protéger et à faciliter leur expansion et leur annexion, ainsi que par nombre d'autres mesures illégales.

À cet égard, nous rappelons que ce mois marque le quatrième anniversaire de l'Avis consultatif historique de la Cour internationale de Justice (CIJ) sur les conséquences juridiques de la construction du mur dans le territoire palestinien occupé. La Cour a conclu à l'illégalité du mur, qui s'enfonce bien au-delà de la Ligne verte de 1967 dans le territoire palestinien, de même qu'à l'illégalité du régime qui y est associé, et a appelé Israël à en cesser l'édification, à le démanteler et à verser des réparations pour tous les dommages causés.

Le mur fait partie intégrante des tentatives israéliennes de colonisation, comme l'a reconnu la Cour, qui considère entre autres que les implantations israéliennes dans le territoire palestinien occupé sont établies en contravention avec le droit international et que

« le tracé choisi pour le mur consacre sur le terrain les mesures illégales prises par Israël et déplorées par le Conseil de sécurité en ce qui concerne Jérusalem et les colonies de peuplement » (*A/ES-10/273, 13 juillet 2004, par. 122*).

À eux tous, les 150 colonies israéliennes, les plus de 100 postes avancés, le vaste labyrinthe de routes de

détournement réservées aux Israéliens qui relie les colonies entre elles et à Israël, et le mur qui est censé être deux fois plus long que la Ligne verte de 1967 occupent de gigantesques espaces du territoire palestinien, y compris des zones riches en eau et autres ressources naturelles, pour une superficie totale qui avoisine 50 % de la Cisjordanie occupée.

Ce réseau colonial étendu, outre les plus de 600 points de passage israéliens construits pour restreindre totalement la circulation des Palestiniens, crée sur le terrain une situation où les communautés palestiniennes sont séparées, beaucoup étant transformées en des cantons divisés par un mur et certaines complètement détruites, entraînant le déplacement de milliers de civils palestiniens. Jérusalem-Est est de plus en plus isolée du reste du territoire palestinien, qui est progressivement découpé en trois parties : nord, centre et sud. Autrement dit, une dévastation économique et sociale est aujourd'hui imposée à la population palestinienne.

Il en résulte de manière générale la fragmentation du territoire palestinien occupé et la fin de sa contiguïté, de son intégrité et de son unité. La consolidation et la poursuite de cette situation rendront physiquement impossibles la création d'un État palestinien souverain, contigu, viable et indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, et la réalisation en fin de compte de la solution à deux États pour la paix, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, à savoir les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003), par laquelle le Conseil a endossé la Feuille de route du Quatuor.

La situation dans le reste du territoire palestinien occupé, c'est-à-dire la bande de Gaza, reste aussi critique. Le siège israélien de Gaza dure maintenant depuis plus d'un an, et la puissance occupante continue d'imposer une fermeture suffocante des passages aux frontières et de faire obstacle au mouvement des personnes et des marchandises, ce qui constitue une sanction collective contre l'ensemble de la population civile palestinienne qui y vit.

La pauvreté et les difficultés continuent de s'accroître en conséquence du déclin des conditions socioéconomiques. La santé n'a de cesse de se détériorer à cause des problèmes rencontrés dans l'acheminement des médicaments et des aliments et de la panne des systèmes d'assainissement et d'évacuation des eaux usées en raison d'une pénurie de pièces détachées et de carburant. En outre, la crise du

carburant qui se poursuit perturbe tous les aspects de la vie et même les opérations de l'ONU à Gaza. Qui plus est, cette crise humanitaire imposée délibérément ne fait que s'aggraver du fait de la hausse mondiale des prix des denrées alimentaires et du carburant qui touche l'ensemble de la communauté internationale.

En même temps, les forces d'occupation israéliennes poursuivent leurs incursions et attaques militaires violentes dans le territoire palestinien occupé. En conséquence, des civils palestiniens, dont des enfants, continuent d'être tués, blessés, détenus ou arrêtés, et des maisons, infrastructures et biens palestiniens sont détruits sans arrêt. Nous appelons à la fin immédiate de ces actes illégaux déplorables et exhortons Israël à plutôt respecter ses obligations juridiques et ses engagements afin de créer un environnement véritablement propice à la paix.

En ce sens, je tiens à mentionner l'accord de trêve qui a été conclu grâce aux efforts intensifs et louables du Gouvernement égyptien. La trêve a pris effet dans la bande de Gaza le 19 juin et continue d'être appliquée malgré plusieurs infractions. Le Président Abbas n'a de cesse d'appeler aussi à ce qu'elle soit étendue à la Cisjordanie. La Cisjordanie et la bande de Gaza constituent en effet une seule et même unité géopolitique – le territoire palestinien occupé – et, par conséquent, les attaques militaires israéliennes dans une zone affectent nécessairement l'autre. Comme nous l'observons régulièrement, les initiatives israéliennes irréfléchies et violentes, comme les intrusions et meurtres commis à Naplouse peu après le début de la trêve entamée en juin, ont par le passé compromis des tentatives de mettre fin aux hostilités, saboté les efforts de l'Autorité palestinienne pour promouvoir le maintien de l'ordre, nuï aux négociations de paix et alimenté le cycle funeste de la violence.

Néanmoins, nous réaffirmons notre espoir que la trêve tiendra, que le calme prévaudra et que la puissance occupante lèvera complètement le siège de Gaza et permettra la libre circulation des personnes et des biens pour atténuer l'isolement et les souffrances de la population civile palestinienne.

À cet égard, nous réaffirmons que l'Autorité palestinienne est prête à assumer la responsabilité des points de passage de la bande de Gaza du côté palestinien et invite Israël à permettre l'ouverture des points de passage conformément à l'Accord de 2005 réglant les déplacements et le passage.

En 2008, bien que tant d'espoirs, d'énergie et d'efforts aient été investis dans le processus de paix, nous assistons encore à la perpétuation de la plus longue occupation militaire de l'histoire contemporaine, à la colonisation active de terres occupées en violation du droit international et des résolutions de l'ONU, ainsi qu'au déni continu des droits inaliénables du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination et le droit au retour des réfugiés palestiniens. Toutes les tentatives faites pour corriger cette situation injuste ont été entravées par les pratiques illégales d'Israël, et tout progrès réel a échappé. La situation continue de s'aggraver et les chances de paix continuent d'être sapées.

C'est pourquoi nous avons continué de faire appel à la communauté internationale pour remédier aux problèmes critiques dont nous sommes saisis, c'est pourquoi nous sommes revenus nous présenter devant le Conseil, l'implorant d'honorer ses responsabilités en vertu de la Charte et du droit international, particulièrement en ce qui concerne les activités israéliennes de colonisation illégales dans le territoire palestinien occupé. C'est une question de paix et de sécurité internationales, car la poursuite de cette situation illégale non seulement fait obstacle au processus de paix, mais encore lui porte gravement atteinte, mettant en danger la réalisation d'un règlement pacifique du conflit israélo-palestinien, qui est au cœur du conflit arabo-israélien, et en conséquence les perspectives de paix et de stabilité dans la région du Moyen-Orient et au-delà.

L'ONU a une responsabilité permanente à l'égard de la question de Palestine jusqu'à ce qu'elle soit résolue dans tous ses aspects, y compris une juste solution pour les réfugiés palestiniens conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Le Conseil ne doit pas se soustraire à ses responsabilités à cet égard, et nous soulignons ici l'importance du rôle du *caucus* du Mouvement des pays non alignés, qui est la voix des 118 pays membres du Mouvement des pays non alignés, dont la Palestine, au Conseil.

Si le Conseil demeure incapable de remplir ses responsabilités concernant la question de Palestine en présence de violations flagrantes, sa crédibilité en souffrira. En outre, cela continuera d'avoir un effet négatif sur l'image de l'ONU et d'alimenter la perception de deux poids deux mesures au Moyen-Orient et dans le monde en développement, conclusion confirmée par plusieurs évaluations, notamment la dernière enquête d'un groupe indépendant.

Dans notre communauté internationale, les alliances doivent être faites en faveur du droit international et non à son détriment. Il faut faire face aux actions contraires au droit, non les tolérer ou les excuser. Si ces dernières options sont retenues, la justice et la paix, de même que les avantages qui leur sont associés – sécurité, stabilité, prospérité et développement –, ne seront jamais vraiment acquis, tandis que l'état de droit et les fondements de notre système international continueront de s'affaiblir. Il faut éviter à tout prix une telle issue.

En conséquence, malgré notre déception et notre frustration, nous n'avons pas perdu espoir et nous continuerons d'appeler la communauté internationale, y compris le Conseil, à défendre le droit international dans le sens de la promotion d'une solution pacifique du conflit israélo-palestinien et du conflit israélo-arabe dans son ensemble. En outre, nous réaffirmons en cette instance que la partie palestinienne est constamment attachée au processus de paix, conformément aux termes de référence convenus, en tant que moyen de mettre fin à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967, afin de parvenir à un règlement juste, durable et pacifique et de concrétiser les droits du peuple palestinien à l'autodétermination et à la liberté dans son État indépendant de Palestine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Chargée d'affaires de la Mission permanente d'observation de la Palestine de ses aimables paroles à l'adresse de la présidence vietnamienne du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Gillerman (Israël) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de diriger avec habileté les travaux du Conseil ce mois-ci. Je tiens aussi à remercier la Mission des États-Unis de la manière très habile dont elle a dirigé le Conseil le mois dernier et le Secrétaire général adjoint Pascoe de son exposé, fort complet comme d'ordinaire.

Je voudrais aussi saisir cette occasion pour exprimer au Secrétaire général notre grande admiration pour l'esprit d'initiative, l'intégrité et la compassion dont il a témoigné dans ses efforts très délicats concernant la mise en liberté de nos deux jeunes, Ehud Goldwasser et Eldad Regev. Malgré le triste aboutissement de ce chapitre de notre histoire, nous sommes très reconnaissants au Secrétaire général de ses efforts, tant personnels que par l'entremise de son médiateur, pour y trouver une solution. Nous

comprenons combien il a fait preuve de compassion en la matière et nous lui sommes éternellement reconnaissants, tant au niveau de notre État que parlant personnellement au nom des familles de ces jeunes.

J'ai préparé un discours pour cette séance, Monsieur, que je vais vous remettre et vous demande de bien vouloir lire parce que plusieurs personnes de grande qualité y ont consacré beaucoup de travail, et aussi parce qu'il s'agit, je crois, d'un très bon discours que chacun devrait lire. Mais, comme c'est probablement la dernière fois que je parais devant le Conseil en qualité de Représentant permanent de l'État d'Israël, j'aimerais prendre la liberté de parler au Conseil du fond du cœur plutôt qu'en suivant un texte écrit.

Je voudrais commencer par remercier chacun ici, tous les représentants sans exception – Représentants permanents et Représentants permanents adjoints, membres du Conseil et autres Ambassadeurs – du temps et de l'énergie que chacun a consacré au conflit israélo-palestinien et à nos problèmes, entre autres questions. Constamment, de nombreux représentants ont fait montre de beaucoup d'intégrité et de leadership. Bien des représentants ont consacré beaucoup de temps et d'énergie à un conflit qui pour tellement d'entre eux est si éloigné. Mais je voudrais exprimer véritablement ma satisfaction de ce qui a constitué au long des années une manifestation de la sollicitude, de la compassion, de l'intelligence et de l'intégrité d'un si grand nombre.

Je voudrais aussi faire part au Conseil de ce que c'est que de représenter Israël à l'ONU et autour de cette table, et de ce que l'on ressent dans cette fonction. L'une des premières choses que je voudrais souligner, c'est que beaucoup des personnes ici présentes, j'en ai peur, ne sont jamais allées en Israël et, quelles que soient mes paroles et mes descriptions, je crains de ne jamais pouvoir faire prendre conscience au monde, ni même aux personnes ici présentes, du pays vraiment incroyable qu'est Israël.

J'invite tous les représentants ici présents – dont certains ont déjà été invités mais n'ont pas encore été en mesure de faire le voyage – à venir en Israël. Chacun verra un pays fort différent de la perception offerte sur les écrans de télévision où l'on voit un pays qui semble déchiré par la violence et les effusions de sang. Chacun découvrira un pays riche d'excellence et d'esprit d'innovation, où les jeunes ont plaisir à vivre leur vie tout en apportant leur contribution au pays et

au monde entier. Chacun verra un pays qui a contribué et contribue encore chaque jour au bonheur de l'humanité, non pas seulement au sien propre et à celui du peuple juif, en faisant fleurir les déserts par son agriculture, en rendant la mobilité aux membres par sa médecine, en rendant le monde chaque jour plus habitable par ses innovations, ses brevets, sa créativité et son excellence, et en fait plus riche par son art et sa culture. J'exhorte tous ceux qui sont ici à venir voir de leurs propres yeux car, comme c'est le cas pour de nombreux autres pays, on ne peut jamais comprendre ce qu'est vraiment Israël à moins de le toucher, de s'en imprégner, de le sentir. Nous exhortons chacun d'entre vous à se rendre sur place.

Mais je voudrais également que vous tous, ici, vous vous imaginiez, l'espace d'un instant, ce que c'est que d'être Israélien. Imaginez ce que peut ressentir un grand-père comme moi qui va parfois chercher son petit-fils à la crèche et dont le cœur se brise à la vue des gardes armés devant la crèche, et qui se demande s'il pourra vivre pour pouvoir embrasser son petit-fils vivant. Imaginez ce que l'on ressent lorsqu'on monte dans un bus, qu'on regarde autour de soi et qu'on a peur, car on ne sait pas si ce bus arrivera à destination ou explosera. Imaginez ce que c'est que d'être assis à un café à Jérusalem et d'avoir conscience que, si un café sur les Champs-Élysées ou au café Pouchkine à Moscou, ou ici à New York, peut vous coûter deux ou trois dollars, un café à Jérusalem peut coûter beaucoup de vies humaines. Imaginez ce que c'est qu'être une mère à Sderot, une mère dont les enfants mouillent leur lit toutes les nuits parce qu'ils ont peur et qui, lorsqu'elle va les chercher à l'école, n'est pas sûre qu'ils seront là.

Imaginez. Imaginez ce que c'est de conduire, le matin, sur la rue principale de Jérusalem et de voir un bulldozer qui renverse des voitures et les écrase. Imaginez que vous êtes sur la Cinquième Avenue, sur Oxford Street ou sur les Champs-Élysées, et que vous voyez un bulldozer qui renverse des bus et écrase des véhicules et leurs occupants. Imaginez cette réalité. Imaginez la terreur que nous côtoyons et la peur dans laquelle nous vivons chaque jour, et essayez de comprendre ce que peut ressentir un Israélien.

Cela fait près de six ans que je suis ici. J'ai siégé dans cette salle bien des fois et j'ai été souvent accusé par certains collègues de réagir de manière excessive, de dramatiser, d'être trop sensible. Mais si ceux qui sont présents ici venaient en Israël, ou se contentaient d'imaginer être là-bas, ils comprendraient que les

questions abordées, notamment lors de ces séances trimestrielles, qui sont pour eux des détails, des choses qui se passent très loin, nous les vivons, nous, au quotidien. Pour nous, ce ne sont pas seulement des statistiques et des chiffres. Pour nous, ce sont des visages humains, des visages vivants, et bien trop souvent, des morts.

Je m'en irai avec le sentiment d'avoir accompli quelque chose, car nous avons réalisé, tout comme Israël, des choses mémorables au cours des ans au sein de l'Organisation des Nations Unies, mais je m'en irai aussi avec un certain sentiment de frustration. De très nombreux pays sont représentés autour de cette table; ils sont ici car ils veulent changer les choses. Je pense sincèrement que tous ceux qui sont assis autour de cette table y sont parce qu'ils veulent rendre le monde plus hospitalier à nos enfants et à nos petits-enfants. Pour la plupart, ils sont ici parce que cette situation les interpelle, pour la plupart, ils sont ici pour faire une différence. Cela vaut aussi pour mon collègue palestinien Riyad Mansour, qui n'est pas là. Je pense sincèrement que lorsqu'il siège et prend la parole ici, il se soucie profondément de son peuple et il souhaite voir leurs aspirations et leurs rêves devenir réalité. Bien sûr, nous avons nos divergences, mais c'est toujours par souci de notre peuple, parce nous voulons son bien que nous avons nos propres positions.

Malheureusement, je ne puis en dire autant de tous les membres du Conseil, parce que nous avons ici un membre dont le principal objectif est d'entraver tout règlement raisonnable, d'empêcher toute mention ou toute condamnation du terrorisme. Je pense que cette réalité devrait faire l'objet d'une réflexion minutieuse lorsqu'il faudra, la prochaine fois, élire les membres du Conseil de sécurité. Je pense qu'il faudrait rendre plus strictes les conditions, et mieux réfléchir.

Chaque jour, nous faisons face au terrorisme et nous avons vu une nouvelle manifestation du terrorisme il y a quelques heures à peine à Jérusalem. À quelques mètres de l'endroit où le Président Peres déjeunait, dans sa résidence, avec le Président Abbas, un terroriste a, une fois de plus, utilisé un bulldozer comme machine de mort, tentant de faire le plus grand nombre de victimes possible. C'est la seconde fois que cela se produit. La première fois, on a pensé qu'il s'agissait d'un fou. Maintenant, cela devient systématique et nous voyons là une nouvelle contribution de ces individus qu'un membre de ce Conseil appuie totalement. Ce membre appuie le terrorisme.

Lorsque je regarde les personnes assises autour de cette table, je vois des représentants de pays qui ont donné au monde les richesses de l'art asiatique; Émile Zola et Hector Berlioz; la médecine parallèle; Breughel, Benjamin Franklin, la Déclaration d'indépendance, Albert Einstein et Leonard Bernstein; Thomas Moore et Benjamin Britten, ainsi que Dostoïevski et Tchaïkovski; Verdi; et qui ont donné au monde, entre autres, Nelson Mandela.

Quelles sont les contributions qu'ont apportées les terroristes au monde? Leur principale invention et leurs exportations de pointe, ce sont les détournements d'avion, les prises d'otages, les attentats-suicide et, maintenant, l'utilisation de bulldozers pour tuer. Je demande à ceux qui sont ici présents, lorsqu'ils parleront de la situation qui règne au Moyen-Orient, lorsqu'ils parleront d'Israël, d'y réfléchir et de penser à ce que nous vivons jour après jour. Je me demande quelle sera leur prochaine trouvaille.

Mais ce que je vous demande et ce que je vous enjoins de faire, c'est de songer au monde dans lequel nous vivons. Nous sommes ici pour traiter les véritables problèmes du monde dans lequel nous vivons. Nous sommes tous ici pour faire une différence. Nous sommes ici pour faire du monde un endroit plus sûr et plus hospitalier. Mais aujourd'hui, nous sommes témoins non plus à un choc des civilisations, mais plutôt d'un choc de civilisation, au singulier. Nous sommes véritablement au cœur d'un choc de civilisation car la plupart des actes de terreur, des bains de sang, la plupart des assassinats et des actes de violence, cela est triste et tragique, émane de l'Islam.

Non seulement la vaste majorité des terroristes sont musulmans, mais regrettablement et tragiquement les victimes sont, en grande majorité, également des musulmans. Chaque jour, sans exceptions, des musulmans sont tués par des musulmans en Iraq, en Afghanistan, au Pakistan, en Algérie, au Maroc, à Charm el-Cheikh et à Amman. Ce qui est le plus terrifiant, c'est le silence inquiétant du monde musulman et le fait que nous ne voyions pas, au Conseil ou dans le monde, un dirigeant musulman – laïque, religieux, politique ou universitaire – se lever et dire « trop, c'est trop. Que sommes-nous en train de faire? »

J'espère vraiment qu'il se trouvera un tel dirigeant, et j'espère également que le monde arabe et musulman comprendra qu'il est de son devoir et de sa

responsabilité, aujourd'hui, dans ce choc, d'appuyer les modérés et d'isoler et de marginaliser les extrémistes, car c'est ce dont nous sommes témoins : un terrible choc entre modérés et extrémistes. Et c'est en Iran qu'on en a plus que partout ailleurs, l'illustration la plus saisissante puisqu'un Président nie l'Holocauste tout en préparant le prochain et appelle à rayer de la carte du monde un autre État Membre de notre Organisation.

Je crois qu'une grande partie du monde arabe et du monde musulman, ainsi que j'ai pu le constater directement à Annapolis, sait où réside la menace véritable. Il leur revient de prendre fait et cause pour ce qui est juste, d'appuyer et de légitimer des dirigeants palestiniens modérés, et de leur faire savoir que s'ils choisissent un règlement juste et durable, le monde arabe et le monde musulman seront à leurs côtés, leur accordant légitimité et soutien. Je crois également que le Conseil de sécurité a le devoir solennel d'appuyer les pourparlers qui ont eu lieu sur le terrain entre les dirigeants palestiniens modérés et démocratiquement élus et les dirigeants israéliens et de leur permettre de parvenir à un accord, qui tout prochainement, je l'espère, mettra fin au cycle de la violence et offrira la possibilité à nos deux peuples de vivre côte à côte dans la paix, la sécurité et la prospérité.

Je suis persuadé que ce jour viendra. Et si je suis triste de voir que cela ne se passera pas durant mon mandat, je souhaite à mon successeur qu'il en soit autrement pour elle.

En attendant, je voudrais une fois encore remercier les membres du Conseil de leur camaraderie, de leur esprit de groupe, de leur compréhension, de leur compassion, du rôle de chef de file qu'ils ont assumé et de l'intégrité dont ils ont fait preuve. Ce fut un honneur pour moi de travailler avec eux, et en cette occasion particulière, je voudrais faire une dernière promesse. Quoi qu'il arrive, quels que soient les débats du Conseil et quels qu'en soient les résultats, Israël prévaudra parce qu'il ne peut en être autrement d'un pays qui a donné au monde l'Institut Weizmann, l'Université hébraïque et l'Orchestre philharmonique d'Israël. Je vous remercie du fond du cœur et vous dis au revoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant d'Israël de ses paroles aimables à l'égard de la présidence vietnamienne du Conseil de sécurité.

Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus, je tiens à rappeler à tous les

orateurs qu'ils doivent limiter leur intervention à une durée maximale de cinq minutes, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence. Les délégations ayant des déclarations plus longues sont priées de bien vouloir distribuer le texte de leur discours dans la salle et d'en lire une version abrégée lorsqu'elles prendront la parole.

M. Mubarak (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*): Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, de son exposé.

La situation dans les territoires palestiniens occupés n'a pas changé. Plus d'un mois après l'accord de cessez-le-feu entre les factions palestiniennes et les forces d'occupations sionistes, rendu possible grâce aux efforts de l'Égypte et entré en vigueur le 19 juin, le bouclage se poursuit aux points de passage et l'ouverture n'est que partielle, ce qui est contraire à l'engagement pris par les forces d'occupation concernant la trêve proclamée. Les forces israéliennes continuent d'assassiner des militants palestiniens en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, ce qui montre bien que les autorités d'occupation continuent de s'efforcer de mettre un terme à ce cessez-le-feu temporaire.

Les ouvertures partielles de certains points de passage ne doivent pas être interprétées comme une concession faite par la puissance occupante, car elles sont en fait une obligation des forces d'occupation israéliennes au regard du droit international et du droit relatif aux droits de l'homme. La politique de châtement collectif appliquée par la puissance occupante a été décrite, dans cette salle, par le Secrétaire général et par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, comme un crime en vertu du droit international et du droit international humanitaire, et elle est considérée comme un crime de génocide par le Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), sujet dont le Conseil a débattu il y a deux jours. Plusieurs autres responsables internationaux et organisations internationales se sont également exprimés sur ce point, y compris tout récemment la Commission européenne, qui a demandé la levée du siège imposé à Gaza.

Les activités entreprises par les autorités israéliennes au lendemain de la Conférence d'Annapolis, notamment la poursuite de la construction des colonies de peuplement, ne laissent aucun doute sur le fait qu'elles n'entendent pas réellement parvenir

à une solution définitive, juste et globale de la situation dans la région. Toutes ces activités font non seulement obstacle au processus de paix, mais elles remettent également en cause l'idée d'une solution prévoyant deux États.

Malgré toutes les requêtes, les exhortations et les appels qui leur ont été lancés pour qu'elles cessent de construire des colonies de peuplement, les autorités d'occupation continuent chaque jour de délivrer de nouveaux permis de construire dans les territoires palestiniens occupés. De plus, elles font de ces colonies des camps retranchés en poursuivant la construction du mur d'apartheid, et ce, contre l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice. À l'évidence, la communauté internationale est paralysée devant l'expansion de ces colonies de peuplement, qui ont entraîné la confiscation de 76 % du territoire palestinien occupé.

L'incapacité du Conseil de sécurité d'exprimer sa volonté concernant les colonies de peuplement, que la communauté internationale a condamnées sans équivoque, exige qu'on réexamine les méthodes de travail du Conseil et ses mécanismes. Il est juridiquement et moralement inadmissible que certains États empêchent le Conseil de s'acquitter de ses responsabilités sur cette question. La différence qui existe entre le traitement réservé à un peuple vivant sous occupation et celui accordé à une puissance occupante qui viole tous les jours ses obligations de puissance occupante est inégale et injuste.

Pendant plus d'un mois, le Groupe des États arabes a multiplié les efforts pour donner vie à une résolution du Conseil de sécurité sur la question des colonies de peuplement en tant qu'obstacle à tout progrès des négociations de paix et sur la question des actions illégales menées par la puissance occupante en violation de tous les règles et accords internationaux et qui ont été condamnées par toutes les parties internationales et régionales. Mais malheureusement, cet effort s'est heurté à la paralysie et à des justifications et excuses sans fondement, visant à se servir de la question du Moyen-Orient pour imposer une solution qui protège la puissance occupante et inflige un traitement injuste aux victimes. Ce n'est pas un comportement approprié pour un médiateur impartial.

Ma délégation insiste sur le droit du peuple palestinien à résister à l'occupation. Ce droit est reconnu par toutes les lois et règles internationales.

Mon pays rejette totalement toute tentative d'établir un lien entre la résistance à l'occupation et le terrorisme. Le vrai terrorisme, c'est de confisquer les biens palestiniens, de poursuivre les assassinats de dirigeants et de militants palestiniens et d'imposer un siège à 1,5 million de Palestiniens dans la bande de Gaza. Le vrai terrorisme, ce sont les 60 années et quelque de déplacements forcés imposés aux Palestiniens et l'interdiction de les laisser rentrer chez eux. Le vrai terrorisme, c'est de jeter en prison, sans procès ou à la suite d'un procès généralement injuste et de pure façade, plus de 11 000 Palestiniens, parmi lesquels des enfants, des personnes âgées, des femmes et des membres du Conseil législatif palestinien.

Ma délégation est stupéfaite que certains aient pu suggérer qu'il était vain que le Conseil débâte d'une question aussi importante que celle du Moyen-Orient. De tels commentaires nous aideront peut-être à comprendre pourquoi le Conseil est incapable d'assumer ses responsabilités sur cette question, ainsi que sa paralysie et son manque de crédibilité, conséquences des abus de pouvoir et de la politique de deux poids, deux mesures qui prévalent concernant la question du Moyen-Orient.

Pour ce qui est du Liban, ma délégation a toujours insisté pour qu'il n'y ait pas d'ingérence dans les affaires libanaises. Une telle ingérence ne fait que mener à la crise au lieu d'aider les parties libanaises à parvenir à la réconciliation. Lorsque l'occasion s'est présentée, à Doha, les Libanais ont su sortir de la crise politique que le pays connaissait depuis plus d'un an et demi. Nous nous félicitons de l'évolution positive de la situation intervenue au Liban à la suite de l'Accord de Doha, ainsi que des avancées dans les relations libano-syriennes et du retour des prisonniers de guerre libanais libérés par Israël.

Toutefois, en dépit de ces progrès, le Liban continue d'être victime tous les jours de violations de son espace aérien et de ses frontières. Le dernier rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2008/425) constate une augmentation sans précédent du nombre des violations de l'espace aérien libanais par Israël depuis février, qui ont même atteint le chiffre de 72 en une seule journée. Israël, la Puissance occupante, continue d'occuper les fermes de Chebaa et le village libanais d'El-Ghajar. Il n'a pas répondu aux appels du Secrétaire général et de ses représentants ni aux demandes de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) tendant à ce qu'il fournisse des cartes localisant les

mines, les engins explosifs et les munitions en grappes qui, comme le Secrétaire général l'a souligné dans son rapport (S/2008/425), couvrent 49 % environ de la superficie du sud du Liban. Tous ces actes, y compris les violations quotidiennes et l'occupation continue du territoire libanais ainsi que l'absence de réponse face aux tentatives de localiser les mines et les restes explosifs de guerre représentent des violations flagrantes de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

Le Golan syrien occupé continue d'être soumis à la politique de colonisation israélienne qui dure depuis 1967. Malgré l'annonce faite par la Syrie et l'accent mis sur le fait que la paix constitue son option stratégique et qu'elle soit disposée à négocier sans conditions, et malgré les nombreuses résolutions affirmant que l'annexion du Golan est nulle et non avenue, la puissance occupante poursuit sa politique de peuplement expansionniste dans le Golan syrien occupé. L'annonce faite récemment par la Knesset israélienne qu'elle ne rendrait pas le Golan syrien occupé, à moins d'un referendum, reflète une arrogance totale et constitue un chantage et l'appropriation illégale des terres d'autrui.

Nous avons entendu il y a quelques minutes le représentant de l'entité israélienne présenter une campagne de promotion touristique au Conseil de sécurité, comme si le Conseil était une agence de voyage. Je crois que cette propagande s'explique par ce que nous avons vu sur nos écrans de télévision il y a quelques jours : les photos d'un jeune Palestinien, les yeux bandés et des menottes aux mains, tué à bout portant par des soldats israéliens. En fait, ces photos ont été données par l'entité israélienne. Cette propagande devrait nous inciter à réfléchir à deux fois avant d'accepter l'invitation ignoble de se rendre en Israël. Nous voulons que le représentant de l'entité israélienne réponde à l'appel lancé par le Conseil de sécurité ainsi qu'à ceux contenus dans les résolutions pertinentes adoptées par le Conseil des droits de l'homme tendant à permettre à des observateurs de voir ce qui se passe vraiment dans les camps de réfugiés palestiniens. Je pense que, au lieu de faire des déclarations sur la conduite de la Libye, ces représentants devraient améliorer la conduite de leur pays qui se livre à des actes de terrorisme. Je ne souhaite pas accaparer le Conseil en énumérant les actes terroristes commis par l'État appelé Israël depuis sa création. Nous remercions Dieu que cette

déclaration ait été la dernière faite par ce pays au Conseil.

M. Kafando (Burkina Faso) : Nous remercions M. Lynn Pascoe de nous avoir informés de la situation au Moyen-Orient dans le cadre de l'examen régulier de cette question par le Conseil de sécurité. Nous saluons également la présence à ce débat des Représentants permanents de la Palestine et d'Israël et nous prenons dûment note de leurs déclarations respectives.

Depuis la dernière séance du Conseil sur cette question importante, bien des événements se sont succédés dont les plus significatifs, à nos yeux, sont : tout d'abord, la formation récente du Gouvernement libanais qui, nous l'espérons, s'attellera à mettre un terme aux difficultés politiques internes du pays pour permettre au Liban de s'engager sans délai dans la reconstruction nationale; ensuite, les échanges de prisonniers et de dépouilles, intervenus le 15 juillet entre Israël et le Hezbollah. Plus qu'un symbole, ces signes de détente et même de rapprochement montrent que le dialogue est possible, tout comme la paix, s'il y a la bonne volonté de part et d'autre. La communauté internationale devrait, par conséquent, encourager cette décrispation qui est sans aucun doute une étape positive vers la paix.

S'agissant du cas spécifique des relations syro-libanaises, nous sommes impatients de prendre connaissance du rapport de la commission des experts des Nations Unies sur le Liban, qui devrait nous situer sur les progrès accomplis. Mais d'ores et déjà, il faut se féliciter des bonnes dispositions des deux pays à établir des relations diplomatiques. Un tel événement représenterait un tournant historique dans les rapports entre les deux États, et cette normalisation tant attendue par la communauté internationale serait sans aucun doute une étape décisive dans le règlement de la crise, tout au moins de la crise libanaise, étant entendu que pour ce qui est du règlement global de la question du Moyen-Orient, il faut arriver à la normalisation intégrale des relations entre toutes les parties concernées.

Concernant le conflit israélo-palestinien, il importe que l'autorité palestinienne et Israël poursuivent leurs négociations, guidés par les objectifs définis par le processus d'Annapolis et la Feuille de route du Quatuor. La dernière nouvelle que nous apprenons et qui nous réjouit est la rencontre à Jérusalem du Président de l'Autorité palestinienne avec le Président de l'État d'Israël. Nous avons toujours dit

qu'un juste règlement du différend suppose, de la part des belligérants, un juste partage des devoirs, des obligations et des responsabilités.

Il est du devoir d'Israël de mettre fin à la politique des colonies de peuplement et à toutes les autres activités qui pourraient compromettre les progrès enregistrés actuellement dans les négociations bipartites. Car, aux dires mêmes de la partie palestinienne, c'est le problème de la terre qui est l'obstacle majeur. Dans le même temps, Israël devrait prendre toutes les mesures pour lever totalement le siège de Gaza et permettre de régler une fois pour toutes la question humanitaire. En revanche, l'Autorité palestinienne doit s'obliger également à tenir ses engagements visant à garantir à Israël la sécurité absolue, surtout par rapport aux tirs de roquettes contre les populations israéliennes.

Il est clair que si le partage des responsabilités au Moyen-Orient incombe au premier chef aux parties directement touchées, la communauté internationale doit aussi en assumer sa part. Et d'abord les pays de la région. Que ce soit par les initiatives individuelles comme celles de la Turquie, du Qatar et de l'Égypte, ou à travers les actions des organisations régionales telles que le Projet de paix arabe, leur rôle est décisif et l'on doit à leur participation la trêve en vigueur actuellement à Gaza. Le Burkina Faso salue et encourage leurs efforts.

Quant au Conseil de sécurité, il doit maintenir la pression nécessaire sur les dirigeants politiques d'Israël et de la Palestine en leur rappelant le strict respect de la Charte des Nations Unies. Enfin, les organisations internationales doivent poursuivre leur assistance au développement de la Palestine pour construire un État viable dans le cadre de l'accord en faveur de la création des deux États.

Parlant de coopération internationale, peut-être que la nouvelle organisation, l'Union pour la Méditerranée, dont sont membres certains États du Moyen-Orient pourra apporter aussi sa touche dans le règlement du conflit.

Une chose est certaine : c'est la volonté affichée des responsables palestiniens et israéliens de persévérer et de faire progresser les négociations bipartites afin de concrétiser la solution des deux États vivant côte à côte, dans la paix et dans la sécurité, si possible avant la fin de cette année. Nous les y encourageons vivement, convaincus qu'en définitive, c'est la seule voie du salut.

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : Avant tout, je voudrais remercier M. Lynn Pascoe pour l'exposé qu'il vient de présenter, ainsi que les représentants d'Israël et de la Palestine pour leurs interventions respectives.

Qu'il me soit permis de saisir l'occasion pour dire au revoir à l'Ambassadeur Dan Gillerman, lui manifester la reconnaissance du Panama et la mienne propre pour la manière dont il a conduit sa mission auprès de l'Organisation des Nations Unies, et lui souhaiter plein succès dans ses activités futures.

L'exposé de M. Pascoe a dressé un tableau à la fois sombre et encourageant de la région, mais c'est ce dernier aspect que le Panama entend souligner aujourd'hui. Comme l'a déclaré M. Pascoe dans sa présentation, le cessez-le-feu facilité par l'Égypte, il y a plus d'un mois, entre le Hamas et Israël demeure pratiquement inviolé, inaugurant une période de calme relatif à Gaza et en Israël et permettant à leurs populations respectives de vivre, au moins, dans une zone exempte de violence. Nous avons bon espoir que cette mesure réciproque aura pour effet de créer un climat de plus grande confiance pour les négociations bilatérales entre Israéliens et Palestiniens, et nous demandons que le cessez-le-feu soit étendu à la Cisjordanie.

L'espoir naît aussi des nouvelles faisant état d'un échange de prisonniers ou de dépouilles mortelles entre Israël et le Hezbollah, grâce à la médiation de l'Allemagne, de pourparlers indirects entre négociateurs israéliens et syriens, par l'intermédiaire des bons offices de la Turquie, et des efforts du Président de la France pour encourager la Syrie et le Liban à renouer des relations diplomatiques.

En outre, nous reconnaissons l'initiative importante du Qatar en vue de la formation d'un gouvernement d'unité nationale au Liban. La délégation panaméenne tient à dire sa profonde gratitude à toutes ces personnes et tous ces gouvernements qui ont œuvré pour que ces avancées puissent être réalisées.

Ces succès confirment qu'en dépit de la volonté et de la nécessité de parvenir à une paix globale pour régler la question du Moyen-Orient, des mesures discrètes et des ententes ponctuelles peuvent servir de catalyseur à des accords plus larges et ambitieux. Dans ce contexte, ma délégation s'associe à tous les gouvernements et organisations gouvernementales qui ont déclaré que l'occupation par Israël des territoires

palestiniens, et en particulier l'implantation de colonies, demeure un obstacle majeur au processus de paix, raison pour laquelle Israël doit immédiatement cesser ses activités d'implantation.

À cet égard, le Panama juge opportun d'affirmer, comme nous l'avons déjà fait par le passé, que tout accord de paix entre Israël et la Palestine doit prévoir l'existence de deux États vivant en paix côte à côte et avec leurs voisins, avec les frontières de 1967 comme frontières communes. Dans le même esprit, nous appelons à une conclusion rapide des négociations respectives pour obtenir au plus tôt la libération du soldat israélien enlevé, Gilad Shalit, et la restitution par Israël au Liban des fermes de Chebaa.

Enfin, aujourd'hui plus que jamais, le processus de paix au Moyen-Orient exige l'engagement politique de toutes les parties directement concernées et une participation active de la communauté internationale et du Conseil de sécurité. Tout nous indique qu'il s'agit là d'un moment d'espoir rare et fragile.

Sir John Sawers (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de rendre chaleureusement hommage au travail de l'Ambassadeur Gillerman. Je pense que personne ici, à l'ONU, ne doit travailler davantage que l'Ambassadeur Gillerman pour défendre la réputation de son pays, et que personne ne le fait avec autant de brio, de charme, de vivacité intellectuelle et de dévouement que lui l'a fait ces six dernières années. Il nous manquera beaucoup, même si je suis sûr que nous écouterons son successeur dans cette salle avec la même attention captivée que celle que nous lui avons réservée.

Je voudrais remercier M. Pascoe pour sa présentation détaillée de la situation dans la région. Mon pays appuie sans réserve le projet de résolution et les accords conclus à Annapolis. Nous nous félicitons de la dernière rencontre en date entre le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert à Paris, la semaine dernière. Le succès des négociations bilatérales dépendra en partie de la perception qu'aura la population de la région que des progrès sont accomplis sur le terrain.

Le Premier Ministre de mon pays, Gordon Brown, s'est rendu en début de semaine dans les territoires palestiniens occupés et en Israël, où il a prononcé un discours émouvant et puissant à la Knesset, le premier d'un Premier Ministre britannique dans cette enceinte. Pendant son séjour en Israël, il a réaffirmé que la construction de colonies érode la

confiance, accentue la souffrance des Palestiniens et rend plus difficiles les compromis qu'Israël devra faire pour la paix. Il est donc crucial, tant pour la vie quotidienne des Palestiniens que pour l'instauration de la paix, qu'Israël gèle ses implantations et démantèle ses postes avancés, comme il est convenu de le faire.

Pendant qu'il était en Palestine, le Premier Ministre de mon pays a dit clairement que les Palestiniens devaient continuer à faire montre de persévérance et d'obstination contre les terroristes qui prennent pour cibles des civils israéliens. Nous nous réjouissons des réformes du secteur de la sécurité menées par l'Autorité palestinienne et sommes heureux d'y jouer un rôle.

L'action infatigable de l'Égypte a abouti à un accord de cessez-le-feu à Gaza. Nous saluons toutes les parties pour leur engagement constant en faveur de cet accord. Il importe en outre que l'ONU appuie les efforts déployés pour régler les questions en suspens, notamment la fin de la contrebande d'armes et le retour du caporal Shalit. Nous espérons qu'Israël, conformément à ses propres promesses, rouvrira les points de passage et intensifiera l'importation de marchandises à Gaza. Nous apprécions le rôle moteur que l'ONU assume en mettant l'accent sur les mesures immédiates qui pourraient être prises afin d'améliorer la situation humanitaire.

Cependant, l'Autorité palestinienne est à la croisée des chemins. Comme M. Pascoe l'a dit clairement dans sa présentation, elle sera dans le rouge d'ici quelques semaines. L'Union européenne et le Royaume-Uni ont accédé aux requêtes palestiniennes en concentrant leur appui budgétaire en début de période. Nous l'avons fait, et nous avons dépensé ce que nous pouvions pour cette année. D'autres doivent maintenant donner suite aux promesses qu'ils ont faites à Paris en décembre dernier, et qu'ils ont réitérées lors de la réunion du Comité spécial de liaison qui s'est tenue à Londres en mai.

Le Conseil de sécurité a aussi son rôle à jouer. Nous avons toujours insisté sur le fait qu'il devrait être à même de faire à nouveau entendre sa voix sur la question du Moyen-Orient. À cette fin, le Conseil s'efforce depuis quelques semaines de parvenir à un accord sur un projet de résolution qui soit équilibré mais qui s'engage également de manière constructive en faveur du processus d'Annapolis et de progrès sur le terrain. Nous estimons qu'un texte ne se concentrant que sur un aspect du conflit n'obtiendra pas l'appui

nécessaire au sein du Conseil. Nous espérons que le Conseil de sécurité continuera de travailler sur cette question sans limite dans le temps et mettra sa voix et son autorité au service de l'action intensive qui est actuellement menée pour instaurer la paix entre Israël et les Palestiniens.

Le Royaume-Uni se réjouit de la formation d'un nouveau gouvernement d'unité nationale au Liban. Il s'agit d'une étape importante dans l'exécution de l'accord conclu en mai à Doha et dans la promotion de la stabilité à long terme au Liban. Le pays a tout l'appui du Royaume-Uni pour affronter les difficultés importantes qui l'attendent. Cela inclut un programme d'appui au secteur libanais de la sécurité, une assistance aux réfugiés palestiniens au Liban et un soutien inflexible à la Commission d'enquête internationale indépendante et au Tribunal spécial pour le Liban.

Le Royaume-Uni souligne l'importance de l'application intégrale de la résolution 1701 (2006). Nous nous félicitons de l'échange de prisonniers effectué grâce à la médiation de l'Allemagne et nous rendons hommage à ceux qui ont travaillé dur pour obtenir ce résultat. Nous continuons d'appuyer l'action vitale de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour le maintien de la paix et de la stabilité au Sud-Liban. Il est important, d'autre part, d'empêcher que les milices libanaises n'acquière des armes à travers le territoire syrien, et nous continuerons d'offrir un appui aux forces de sécurité libanaises pour qu'elles soient mieux en mesure de contrôler effectivement leurs frontières.

Nous nous félicitons de la récente rencontre, à Paris, entre le Président Sleiman et le Président Assad et nous espérons que la reprise des contacts politiques entre les dirigeants de la Syrie et du Liban se transposera en une action concrète pour délimiter le tracé des frontières et pour établir des relations diplomatiques entre les deux pays, comme le demandent les résolutions du Conseil de sécurité.

Nous sommes encouragés par la poursuite des pourparlers indirects entre Israël et la Syrie sous les auspices de la Turquie. Nous croyons cependant que la Syrie pourrait faire davantage pour appuyer le processus de paix au sens le plus large, notamment en cessant de soutenir les mouvements palestiniens qui rejettent la reconnaissance d'Israël.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*): Je voudrais d'abord m'associer aux précédents orateurs

pour remercier de son exposé M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques.

Ma délégation voudrait aussi s'associer à la déclaration que va faire le représentant de Cuba, qui parlera au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le conflit au Moyen-Orient dure depuis beaucoup trop longtemps, détruisant la vie d'innombrables civils, ruinant les familles et empêchant les jeunes de recueillir pleinement les fruits du développement économique mondial. Depuis 60 ans, la région est devenue le théâtre de tensions et de violences; du côté palestinien, la nation a dû constamment affronter de terribles épreuves et survivre sans un État propre. Ils ont connu les pires souffrances.

Cela dure depuis beaucoup trop longtemps, si longtemps que notre conscience collective en est souillée. Le conflit du Moyen-Orient continue de poser une menace à la paix et à la sécurité internationales. Non pas seulement en raison de sa propre nature, mais aussi parce que le Conseil est incapable de prendre des mesures concrètes et résolues.

Le Conseil devrait jouer son rôle dans la recherche d'une paix globale dans la région. Il a une double responsabilité, morale et en vertu de la Charte, de contribuer à une solution au Moyen-Orient; autant de responsabilité qu'il a consacré d'énergie politique consommée à résoudre des conflits en d'autres parties du monde. Nous lui demandons d'appliquer la même vigueur, de sacrifier autant de temps à faire face au conflit du Moyen-Orient.

Actuellement, les perspectives de paix dans la région sont florissantes. Nous devons saisir cette occasion. Nous sommes particulièrement réconfortés par la relance actuelle de la diplomatie qui vise à mettre sur les rails un processus de paix global, comme le démontrent les négociations en cours entre Israël et la Palestine, le lancement de pourparlers indirects entre la Syrie et Israël et de possibles pas en avant sur le volet Liban-Israël.

Nous sommes aussi encouragés par le cessez-le-feu entre le Hamas et Israël, le pas franchi vers la normalisation des relations entre le Liban et la Syrie, l'échange de prisonniers entre Israël et le Hezbollah, aussi bien que la stabilité croissante au Liban depuis l'élection de son Président.

Le dialogue et la réconciliation entre Palestiniens sont aussi la clef de la création d'un État palestinien et d'une paix authentique pour tous les Palestiniens. Nous

continuons donc à attacher une grande importance à l'accord du Yémen qui a précisé d'importantes voies de dialogue et de réconciliation entre Palestiniens.

Avec ces faits nouveaux positifs, nous avons des raisons d'espérer que ces réalisations pourront un jour se cristalliser en un nouvel équilibre où toutes les nations de la région partageront les dividendes de la paix et où se dressera un État de Palestine viable, vivant côte à côte et en harmonie avec ses voisins. Nous, membres de la communauté internationale, attendons ce moment.

En dépit des récents progrès, nous ne pouvons certes être trop satisfaits de nous-mêmes. Il reste beaucoup à faire. Le conflit du Moyen-Orient restera sans solution si toutes les parties concernées ne font pas un effort supplémentaire pour garantir une solution viable. Il n'y a pas de meilleur moment que maintenant pour agir en vue de résoudre le conflit et de ménager une paix. Nous saluons à cet égard la détermination sans faille et la contribution de la Ligue arabe, du Quatuor et des pays de la région.

Une redoutable difficulté qu'il faut aborder d'urgence réside dans les activités israéliennes de colonisation sur le territoire palestinien. Elles constituent de graves violations du droit international et un sérieux obstacle à la création d'un État palestinien viable, souverain et indépendant, et ainsi à l'instauration de la paix. Il faut mettre fin immédiatement à ces activités illégales. Le Conseil de sécurité, pour sa part, devrait se prononcer clairement et vigoureusement sur cette très importante question.

L'Indonésie soutient donc pleinement le projet de résolution récemment proposé par le membre du Groupe arabe.

Non moins important est le fait que, parallèlement à la question des colonies, l'instauration d'une paix durable suppose aussi des efforts continus pour aborder d'autres problèmes clefs, à savoir les frontières, le problème des réfugiés palestiniens et le statut de Jérusalem. La situation humanitaire à Gaza, qui reste affreuse, suppose aussi une réponse continue de la communauté internationale.

Un État palestinien viable ne peut être édifié en un jour. Il exigera une préparation et une planification permanentes. L'Indonésie attache donc une grande importance à la conférence des donateurs tenue à Paris, à la Conférence sur l'investissement en Palestine et à la

Conférence de Berlin à l'appui de la société civile palestinienne et de l'état de droit.

Pour sa part, l'Indonésie, en collaboration avec l'Afrique du Sud, a accueilli à Jakarta, les 14 et 15 juillet 2008, la Conférence ministérielle Asie-Afrique sur le renforcement des capacités pour la Palestine.

En complément logique à la Conférence d'Annapolis, cette initiative vise, entre autres choses, à servir de catalyseur du processus de paix, à la lumière de la création attendue d'un État de Palestine indépendant et souverain. Imprégnée de l'esprit de Bandung, cette conférence s'est soldée par une liste d'engagements, notamment par une assistance à la formation de non moins de 10 000 Palestiniens, entre autres dans les domaines de l'application des lois et de la réforme administrative.

Concernant le Liban, en conformité avec l'accord de Doha sur le Liban, nous saluons l'élection du général Sleiman à la présidence du Liban et nous espérons que le nouveau cabinet ministériel sera désigné aussitôt que possible.

Nous sommes inquiets des heurts survenus récemment à Tripoli, qui ont fait des morts et des blessés. Ma délégation attache donc une extrême importance à l'un des points de l'accord de Doha, qui souligne que toutes les parties s'engageront à ne pas recourir aux armes ni à la violence pour résoudre les conflits politiques.

L'unité est un aspect fondamental de l'instauration d'une paix durable au Liban. Nous nous félicitons donc des efforts du Président Sleiman pour promouvoir le dialogue et la réconciliation dans le pays.

Un processus de paix n'est pas une entreprise aisée. Il ne l'a jamais été. C'est un long et dur voyage qui demande soins sans égal et constante attention. A condition de promouvoir les voies pacifiques et non la violence, les négociations et non l'usage de la force militaire, enfin le dialogue et non l'affrontement, nous serons certainement capables d'atteindre notre but final qui est l'établissement d'une paix globale dans la région.

Nous espérons donc fermement que les efforts en cours donneront des résultats avec l'établissement d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil, notamment les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003), les termes de références

de Madrid, le principe « terre contre paix » et l'Initiative de paix arabe.

M. Skračić (Croatie) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord remercier le Secrétaire général adjoint Pascoe pour sa déclaration sincère et riche d'informations.

La Croatie s'aligne sur la déclaration qui sera prononcée par la France au nom de l'Union européenne, mais je voudrais énoncer quelques autres points au nom de ma délégation.

Mon pays est entré au Conseil en tant que membre élu, en une année marquée par un nouvel espoir de parvenir à une paix globale au Moyen-Orient. À la fin de l'année dernière, la communauté internationale s'est réunie à la Conférence de la paix d'Annapolis et s'est engagée à soutenir ce processus.

Les parties ont depuis lors montré un courage et une détermination admirables à la poursuite de l'objectif commun. Ma délégation est encouragée de voir que, malgré les obstacles, les deux parties poursuivent leurs entretiens bilatéraux dans le cadre du processus d'Annapolis.

L'objectif ultime doit demeurer la réalisation d'une solution à deux États et l'instauration d'une paix globale et durable au Moyen-Orient, basée sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous croyons que la communauté internationale, y compris ce Conseil, doivent faire le maximum pour soutenir les parties à cet égard.

Nous n'oublions jamais que le progrès dans le processus diplomatique et politique reste indissolublement lié à des améliorations tangibles sur le terrain et nous partageons les vues exprimées dans la dernière déclaration du Quatuor, à Berlin le 24 juin, qu'il est urgent de progresser davantage sur le terrain afin de renforcer la confiance et de soutenir le progrès des négociations.

C'est la raison pour laquelle nous souscrivons pleinement aux efforts internationaux entamés en décembre dernier, avec la Conférence des donateurs de Paris, suivie de la Conférence palestinienne sur l'investissement qui s'est tenue à Bethléem en mai, et la Conférence de Berlin sur la sécurité des civils palestiniens et l'état de droit, en juin. Ces initiatives, qui viennent s'ajouter aux efforts de l'Envoyé spécial pour rapprocher les parties et stimuler le relèvement économique, contribuent à faire prévaloir un climat de confiance, de sécurité et de mobilité, favorable à

l'instauration de la paix. Voilà pourquoi il est crucial que les donateurs honorent leurs promesses.

Dans ce contexte, je voudrais également réitérer notre appui aux objectifs promus par la Conférence de Berlin sur la sécurité et l'état de droit. La sécurité est le service le plus important que tout gouvernement doit fournir à ses citoyens, si je peux me permettre de citer le Premier Ministre palestinien Salam Fayyad. Cette condition porte aussi sur la nécessité de mettre en place une infrastructure de sécurité efficace et transparente, notamment un système de justice indépendant et un secteur de la police. La capacité des l'Autorité palestinienne d'édifier des institutions crédibles et de gérer la sécurité est d'une importance capitale pour les deux parties. Cela représente non seulement un élément essentiel de la consolidation de l'État palestinien, mais également une aspiration légitime de la part des Israéliens. Israël doit être assuré que la solution de deux États ne compromettra pas la sécurité de ses citoyens. Cela ne pourra être réalisé que s'il existe un État palestinien viable, responsable et démocratique à ses côtés, un État qui veut et peut lutter contre le terrorisme et l'anarchie.

Ces dernières semaines, nous avons été témoins de plusieurs signaux positifs provenant de la région. Cela dit, je voudrais également féliciter la France, qui préside l'Union européenne, des efforts qu'elle déploie avec succès pour insuffler un dynamisme accru dans la région, grâce à l'établissement de l'Union pour la Méditerranée.

Conscients que la paix au Moyen-Orient exige une solution globale, nous nous félicitons qu'Israël soit prêt à prendre des mesures pour associer les autres acteurs de la région, démontrant ainsi qu'il est disposé à se pencher sur de nombreuses questions épineuses. Nous continuons d'avoir l'espoir que ces mesures s'accompagneront d'une réaction responsable, afin de renforcer la dynamique de paix.

La période d'accalmie à Gaza ainsi que l'annonce qu'Israël et la Syrie mènent des pourparlers de paix indirects, sont autant d'éléments encourageants, tout comme l'échange de prisonniers intervenu la semaine dernière entre Israël et le Hezbollah qui, nous l'espérons, conduira à de nouvelles initiatives positives.

Nous nous préoccupons sérieusement des mesures qui compromettent la période d'accalmie de Gaza, notamment l'attaque perpétrée aujourd'hui, ainsi que la terrible attaque qui a eu lieu à Jérusalem le

2 juillet et que nous condamnons une fois encore de la manière la plus ferme. Nous demandons que soient déployés tous les efforts possibles afin de prolonger la période d'accalmie de Gaza, ce qui permettrait de lever progressivement les restrictions qui pèsent sur Gaza, de rouvrir les points de passage, et de reprendre l'exécution des projets de l'ONU. Nous espérons également voir des progrès dans l'affaire de l'enlèvement du caporal israélien Gilad Shalit.

S'agissant du Liban, ma délégation se félicite de la formation récente d'un gouvernement d'unité nationale à Beyrouth, ainsi que de l'élection, au mois de mai, de M. Sleiman en tant que Président du Liban. Nous espérons que l'élan imprimé par l'Accord de Doha servira à consolider les institutions constitutionnelles du Liban et à renforcer le contrôle exercé par le Gouvernement sur l'ensemble du territoire.

La violence sectaire alarmante qui a éclaté en mai a rappelé clairement le bien-fondé de la nécessité de désarmer tous les groupes qui ne sont pas contrôlés par le Gouvernement, qu'ils soient libanais ou non. Il est maintenant essentiel que l'ensemble des engagements contractés par les dirigeants politiques libanais dans le cadre de l'Accord de Doha soient pleinement honorés, notamment l'interdiction d'utiliser des armes à des fins politiques.

Il est tout aussi important que les obligations découlant de l'Accord de Taëf soient également concrétisées, ainsi que les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Les intentions annoncées d'établir des relations diplomatiques entre la Syrie et le Liban nous encouragent, et nous nous félicitons des rencontres à haut niveau qui se tiennent cette semaine à Beyrouth. Nous espérons que ces derniers faits se traduiront par une véritable consolidation de la stabilité et de la souveraineté du Liban, ce qui contribuera à la paix et à la stabilité de l'ensemble de la région.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous tenons, nous aussi, à remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Pascoe, de son exposé sur l'évolution de la situation dans la région au cours des derniers mois. Ma délégation s'associe également à la déclaration qui sera faite par le Représentant permanent de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

Je me félicite par ailleurs de la participation de la Mission d'observation de la Palestine et, bien évidemment, de notre ami l'Ambassadeur Gillerman

qui quittera ses fonctions à la fin de ce mois. M. Gillerman a indiqué dans son intervention qu'êre Ambassadeur d'Israël n'avait pas toujours été une tâche facile, et pour avoir été ici pendant ces six années, je partage son avis. À l'heure où il nous quitte, je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Au cours des derniers mois, plusieurs initiatives positives ont été lancées pour trouver une solution négociée à une myriade de différends au Moyen-Orient. Parmi ces initiatives, nombreuses sont celles qui en sont encore à leurs balbutiements. Pourtant, elles ont déjà permis de parvenir à une certaine accalmie de la situation et certaines ont déjà produit des résultats positifs.

À l'heure où nous nous penchons sur les derniers événements du Moyen-Orient, il est important de noter que ce sont les parties elles-mêmes, avec l'appui des pays de leur région, et grâce notamment aux efforts de médiation déployés par la Ligue des États arabes, qui prennent l'initiative pour régler ces conflits. Le Conseil de sécurité doit appuyer et encourager ces solutions nées de la région ainsi que les efforts régionaux.

C'est aussi pour cette raison que nous nous félicitons de l'évolution positive de la situation. Nous appuyons l'idée que la situation au Liban ne peut être réglée que par un dialogue pacifique, la réconciliation nationale, la coopération bilatérale entre le Liban et ses voisins, le retrait de toutes les forces israéliennes et des colons de son territoire, et une solution juste à la question des réfugiés palestiniens, dans le cadre d'un règlement pacifique global arabo-israélien.

Ma délégation se rallie à la condamnation mondiale de l'expansion des colonies de peuplement israéliennes dans le territoire palestinien occupé. Nous sommes d'avis que ces activités d'implantation israéliennes dans le territoire occupé sont illégales et dénaturent les faits sur le terrain, ce qui constitue une entrave importante au processus de paix. La Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, adoptée le 12 août 1949, interdit à une puissance occupante de transférer une partie de sa propre population civile dans le territoire qu'elle occupe. Nous demandons instamment au Conseil d'exiger qu'Israël gèle immédiatement et complètement toutes les activités d'implantation, notamment en démantelant les avant-postes érigés depuis mars 2001, afin de ne pas

dénaturer les faits sur le terrain et compromettre l'issue des négociations sur le statut final.

Ma délégation se félicite des efforts entrepris par le Gouvernement égyptien pour établir un cessez-le-feu entre Israël et le Hamas dans la bande de Gaza, et prie instamment Israël et le Hamas d'honorer les obligations qu'ils ont prises en convenant d'éviter une nouvelle aggravation du cycle de la violence dans la région.

Nous notons que les discussions se poursuivent sur d'autres questions en suspens, y compris l'assouplissement accru des restrictions aux frontières. Nous voudrions rappeler la lettre en date du 25 juin 2008, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Palestine, dans laquelle l'Ambassadeur Mansour indiquait :

« nous réaffirmons qu'il est impératif d'étendre le cessez-le-feu à la Cisjordanie car la bande de Gaza et la Cisjordanie constituent une même unité géographique, le territoire palestinien occupé; c'est pourquoi les opérations militaires et attaques israéliennes dans l'une ou l'autre région ont des répercussions néfastes » (S/2008/421).

L'Afrique du Sud continue d'encourager les équipes de négociations israéliennes et palestiniennes à poursuivre leurs pourparlers afin d'atteindre l'objectif qui est de créer un État palestinien avant la fin 2008, ainsi qu'il en a été décidé à la Conférence de paix sur le Moyen-Orient d'Annapolis. Les parties et la communauté internationale ne peuvent rester passives et laisser la situation sur le terrain continuer de se détériorer, ce qui mettrait ainsi fin à tous les espoirs de parvenir à une solution négociée prévoyant deux États.

Nous réaffirmons qu'il incombe aux deux parties de parvenir à la paix et à la sécurité. À cet égard, il est crucial que leurs actions et leurs déclarations aient pour objectif d'avancer sur la voie de la paix.

Enfin, tous les exposés que nous avons entendus continuent d'indiquer que la situation sur le terrain dans les zones palestiniennes occupées ne s'est pas sensiblement améliorée. Les civils innocents des deux côtés, israélien et palestinien, continuent de subir les conséquences de l'absence de paix. Les actions injustifiées et illégales menées par Israël, comme par exemple le siège de Gaza, la persistance des incursions en Cisjordanie, l'expansion des colonies illégales de peuplement, le maintien des postes militaires et des

points de contrôle, ainsi que la construction du mur de séparation en Cisjordanie, ne contribuent nullement à faire évoluer la situation.

L'Afrique du Sud est convaincue que la solution de deux États, prévoyant la création d'un État palestinien ayant Jérusalem-Est pour capitale et vivant côte à côte, dans la paix et la sécurité, avec l'État israélien, est la seule manière de garantir durablement la paix à Israël. Je me félicite vivement que l'Ambassadeur Gillerman, à l'occasion de sa dernière déclaration devant le Conseil, ait réaffirmé que la solution prévoyant deux États est bien celle qui pourrait enfin permettre d'instaurer la paix dans la région. Une fois encore, nous souhaitons plein succès à M. Gillerman dans ses entreprises futures.

M. Spatafora (Italie) (parle en anglais) : Je tiens à remercier le Secrétaire général adjoint M. Pascoe, pour son exposé complet et à saluer la présence parmi nous de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je voudrais également rendre hommage au Représentant permanent d'Israël, l'Ambassadeur Gillerman, qui siège au Conseil pour la dernière fois dans le cadre de son mandat à New York.

L'Italie souscrit à la déclaration qui sera faite par le représentant de la France au nom de l'Union européenne.

Au fur et à mesure que progressent les négociations, les préoccupations des parties face aux compromis douloureux et inévitables qu'exigera le futur accord de paix sont clairement mises en lumière. L'Italie considère que la sécurité d'Israël est un point non négociable. Or, la sécurité d'Israël ne pourra être véritablement garantie tant qu'un État palestinien indépendant, moderne, démocratique et viable n'aura pas été créé. La mise en place d'institutions solides reposant sur l'état de droit et la bonne gouvernance est fondamentale. Nous devons faciliter la formation d'un cadre juridique moderne en appuyant les réformes nécessaires de l'administration publique aux niveaux local et central. La réforme et le renforcement du secteur de la sécurité palestinien et de l'état de droit sont donc prioritaires.

Il est également indispensable de trouver une solution à la crise interpalestinienne, de rétablir pleinement la légalité constitutionnelle dans la bande de Gaza et de rouvrir tous les points de passage. Il importe de mieux coordonner toutes les contributions

internationales visant à appuyer l'économie et l'administration palestiniennes.

Toutefois, il faut encourager Israël à réduire les obstacles imposés à la libre circulation des biens et des personnes en Cisjordanie et à accroître sa coopération avec les autorités palestiniennes chargées de la sécurité. Dans le même temps, l'Autorité palestinienne doit être appuyée et encouragée dans ses efforts pour consolider la sécurité, en particulier pour ce qui est du contrôle et de la répression du terrorisme.

Compte tenu de l'apparition progressive des conditions nécessaires à un accord de paix, les pays arabes doivent jouer leur rôle et contribuer au développement de l'économie palestinienne.

La trêve qui se prolonge dans la bande de Gaza et le sud d'Israël est un élément favorable à la poursuite des négociations entre Israël et l'Autorité palestinienne, puisqu'elle réduit considérablement le risque d'instabilité et de violence qui remettrait en cause le dialogue.

En ce qui concerne le Liban, l'Italie se félicite vivement de la formation du Gouvernement libanais. Il est temps que la communauté internationale appuie vigoureusement la reprise du dialogue national, conformément à l'Accord de Doha. À cet égard, l'Italie réaffirme son soutien à l'indépendance et à la souveraineté du Liban. Le rôle que nous jouons au sein de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), qui est un facteur déterminant pour la stabilisation du pays, est le témoignage manifeste de notre engagement. En ce qui concerne la stabilisation complète, le désarmement progressif des milices grâce à un processus politique, conformément aux engagements pris à Doha, pourrait être une contribution vitale au retour de la croissance dans un Liban placé durablement sous le signe de la paix et de l'harmonie.

C'est également avec une grande satisfaction que nous avons pris connaissance de la récente décision de la Syrie d'entamer des pourparlers politiques constructifs avec les pays voisins. Les déclarations faites récemment par les dirigeants syriens qui ont fait part de leur volonté de normaliser leurs relations avec le Liban sont encourageantes. Nous espérons que les mesures indispensables à cette normalisation seront prises, principalement en renouant des relations diplomatiques et en entamant le travail sur la démarcation de la frontière.

M. Ripert (France) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Pascoe pour sa présentation très détaillée ainsi que la représentante de la Palestine pour son intervention. Je voudrais enfin, comme mes collègues, rendre hommage à notre collègue et ami, Dan Gillerman, qui a su, avec talent et un grand sens des contacts, défendre les positions de son pays, Israël, pays ami et partenaire essentiel de la France et de l'Europe, notamment au sein du Processus de Barcelone-Union pour la Méditerranée, qui vient d'être créé à Paris. Je voudrais, à l'instar de mes collègues, lui souhaiter le meilleur pour la poursuite de sa vie personnelle et professionnelle.

J'ai l'honneur de m'exprimer aujourd'hui au nom de la France et au nom de l'Union européenne, ainsi que des pays qui s'alignent sur cette déclaration.

Au Moyen-Orient, des signes encourageants nous parviennent sur les différents volets du processus de paix : entre Israéliens et Palestiniens, qui depuis Annapolis ont engagé des discussions approfondies; entre Israéliens et Syriens qui ont engagé des pourparlers indirects sous l'égide de la Turquie; au Liban, où la mise en œuvre de l'Accord de Doha et de la résolution 1701 (2006) se poursuit; et enfin, à Gaza, une trêve a été obtenue par l'entremise égyptienne.

La communauté internationale doit poursuivre sa mobilisation et apporter son soutien à ces dynamiques, afin que les différentes parties impliquées dans les tensions et les conflits du Moyen-Orient avancent sur le chemin d'une paix durable.

Le récent Sommet du Processus de Barcelone-Union pour la Méditerranée a montré que l'Union européenne pouvait, notamment par la création de nouveaux espaces de dialogue, apporter une contribution à la stabilité et à la paix au Moyen-Orient.

Conformément aux engagements pris à Annapolis, l'objectif demeure de parvenir d'ici la fin de l'année à la création d'un État palestinien viable, indépendant, démocratique, pleinement souverain et vivant en paix et en sécurité aux côtés d'Israël. Bien évidemment le chemin est difficile, des obstacles subsistent et des compromis douloureux pour les deux parties seront nécessaires dans les semaines et les mois à venir.

Les négociations entre les parties se poursuivent mais la réalité quotidienne affaiblit aux yeux des opinions publiques la crédibilité du processus politique : attentats à Jérusalem, incursions israéliennes

en Cisjordanie, situation humanitaire critique à Gaza et poursuite des violences sporadiques en dépit de la trêve, notamment par des tirs de roquettes que l'Union européenne condamne très fermement, maintien des postes de contrôle, activités de colonisation notamment à Jérusalem-Est mais également en Cisjordanie. L'implantation des colonies, où que ce soit dans les Territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, est illégale au regard du droit international. Les activités de colonisation préjugent du résultat des négociations sur le statut final et compromettent la viabilité d'une solution concertée prévoyant la coexistence de deux États.

Parallèlement aux négociations et pour que les populations concernées adhèrent au processus politique en cours, il faut que la situation sur le terrain et au quotidien change. Les réformes engagées par Mahmoud Abbas et Salam Fayyad doivent être saluées. Mais pour qu'elles portent leurs fruits, des gestes significatifs doivent être faits dans les jours et les semaines à venir. Il y a en effet urgence. Pour que l'économie palestinienne puisse se développer, une amélioration réelle de la liberté de circulation des biens et des personnes en Cisjordanie est une priorité. L'Autorité palestinienne doit poursuivre son effort sécuritaire. Il faut également que le gel complet des activités de colonisation et le démantèlement des colonies de peuplement sauvage créées depuis 2001 soit effectif.

Enfin, il ne faut pas oublier la situation dans la bande de Gaza, ce territoire qui souffre depuis trop longtemps. Nous encourageons les efforts du président Abbas en vue d'une réconciliation politique des Palestiniens. Sa démarche de paix doit recevoir le plus large soutien. Le Hamas doit respecter les trois principes du Quatuor qui guident le processus de paix, au premier chef la renonciation à la violence.

Si nous ne voulons pas perdre les acquis d'Annapolis, des conférences de Paris, de Londres, de Berlin, de Bethléem et du Sommet du Processus de Barcelone, l'Union pour la Méditerranée, il faut que les parties avancent dans les négociations et que la situation sur le terrain évolue favorablement. Il est bien entendu que c'est aux dirigeants des peuples israélien et palestinien qu'il appartient de décider par la négociation quels seront les termes du règlement global. La communauté internationale, et notamment l'Union européenne et l'ensemble des pays du Moyen-Orient, peuvent contribuer à la finalisation et à la réalisation de l'accord final. La communauté

internationale peut en effet apporter des garanties aux parties pour favoriser la mise en œuvre d'un accord de paix, sur la sécurité, l'économie, les réfugiés et Jérusalem.

L'évolution de la situation au Liban contribue à la détente dont la rive orientale de la Méditerranée et le Moyen-Orient ont tant besoin. C'est dans ce cadre que nous avons salué la formation du gouvernement d'union nationale conduit par Fouad Siniora permettant à l'ensemble des grandes composantes d'être représentées. Après l'élection du Président Michel Sleiman, c'est un autre pas fondamental qui vient d'être franchi dans la mise en œuvre de l'accord de Doha. Cet accord a consacré la logique que l'Union européenne a promue sans relâche, la logique du dialogue, grâce aux efforts incessants de la Ligue arabe et du Qatar. Comme nous le savons tous, la mise en œuvre de l'accord doit désormais se poursuivre avec la rédaction de la loi électorale et l'ouverture du dialogue national, dans l'intérêt de toutes les parties, au Liban, comme dans l'ensemble de la région.

Les Européens sont engagés à favoriser le processus irréversible de mise en place du Tribunal spécial. Ils demeurent attachés à l'unité, à l'indépendance, à la souveraineté et à la stabilité du Liban conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, en particulier les résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006). Il est essentiel que l'État libanais puisse exercer son autorité sur l'ensemble de son territoire. L'Union européenne poursuivra son soutien à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) dont elle constitue la colonne vertébrale.

Dans le plein respect de l'indépendance, de la souveraineté des deux pays, et bien conscients en même temps des relations particulières que l'histoire a tissées entre eux, nous souhaitons que la détente rendue possible au Liban par l'accord de Doha favorise le dialogue entre la Syrie et le Liban. Nous nous félicitons de l'engagement pris à Paris entre les deux chefs d'État d'établir des relations diplomatiques. Cette décision doit maintenant être mise en œuvre, ainsi que la délimitation de la frontière entre les deux États.

Enfin, la Syrie et Israël ont officialisé les pourparlers de paix indirects qu'ils mènent sous les auspices de la Turquie. Ici encore, c'est la logique du dialogue qui s'affirme et qu'il convient d'encourager, sans en méconnaître les difficultés, en respectant les étapes nécessaires. Ces progrès doivent se poursuivre

et la Syrie doit continuer à jouer un rôle constructif dans la région.

M. Urbina (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord prendre congé de mon bon ami, l'Ambassadeur Gillerman, qui prend la parole pour la dernière fois devant le Conseil, et lui dire que nous allons regretter la manière passionnée avec laquelle il défend les intérêts de son pays, et que nous nous souviendrons de lui avec gratitude.

Je voudrais également dire ma reconnaissance à la représentante de la Palestine pour son intervention.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que la délégation vietnamienne d'avoir convoqué cette séance publique et féliciter votre direction éclairée dans cette entreprise. La situation au Moyen-Orient exige la participation fréquente des membres de cette Organisation. Nous comprenons et nous partageons la frustration de ceux qui dénoncent le fait que certains utilisent des séances comme celles-ci pour faire avancer des programmes politiques internes. Il nous semble toutefois que c'est le prix à payer pour asseoir la légitimité du Conseil qui s'accroît à chaque fois qu'il écoute les voix des États au nom desquels nous exerçons notre mandat.

Je remercie le Secrétaire général de son rapport ainsi que M. Pascoe pour l'exposé qu'il a présenté ce matin.

Comme je l'ai déjà dit, le Conseil de sécurité fait désormais partie des problèmes auxquels fait face le Moyen-Orient. Depuis déjà plusieurs années, la voix du Conseil de sécurité n'est plus entendue et sa contribution au règlement des problèmes qui touchent cette région est quasiment nulle. Pis encore, le silence du Conseil, qui résulte du blocage occasionné par des intérêts spécifiques opposés, contribue aux problèmes, et non pas aux solutions que méritent pourtant les millions d'êtres humains qui vivent dans l'angoisse et la peur dans cette région du monde. Il y a peu de temps, notre ami, l'Ambassadeur Spatafora de l'Italie, nous a avertis que l'inaction du Conseil pourrait réduire à néant son rôle sur la scène internationale. Le Costa Rica est convaincu que c'est un luxe que la communauté internationale ne peut pas se permettre. L'ONU et le Conseil de sécurité en particulier sont un bien commun dont l'humanité ne peut pas se passer. La perte d'importance du Conseil ne peut conduire, comme nous l'avons vu dans le passé, qu'à un monde vivant en marge de la légalité. C'est une responsabilité que le Costa Rica ne partagera pas.

Le règlement de la situation au Moyen-Orient exige du courage, comme nous le savons. Nous avons parfois été témoins dans d'autres forums à des démonstrations de courage qui manquent cruellement au Conseil. À l'extérieur de cette enceinte, le Président de la France, la Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique et le Quatuor ont fustigé la politique de colonisations illégales menées par Israël, mais les membres du Conseil sont incapables de parvenir à un accord dans la même direction ou de trouver la volonté nécessaire pour condamner les actes terroristes commis contre le territoire israélien qui ne peuvent pourtant être qualifiés autrement. Très souvent également, nous entendons le Secrétaire général évoquer des idées ou lancer des appels qui devraient puiser leurs sources dans ce Conseil ou, tout au moins, obtenir son aval.

Pour le Costa Rica, le silence du Conseil ne peut que donner lieu aux violations persistantes de toutes les normes qui devraient pourtant régir la coexistence civilisée entre les peuples. La perte d'importance du Conseil dans la vie internationale pourrait conduire à l'usure des mécanismes multilatéraux, instruments nouveaux permettant de parvenir à la paix, sauvegarder les droits de l'homme et promouvoir le développement pour tous.

À la lumière de ce qui précède, le Costa Rica souhaite ajouter à ce débat une brève évaluation de la situation au Moyen-Orient. Si le Conseil ne veut pas ou ne peut pas manifester sa préoccupation au sujet de la grave situation humanitaire qui prévaut à Gaza depuis longtemps, et s'il ne veut pas ou ne peut pas condamner comme il le devrait les politiques et les actes qui battent en brèche les efforts déployés pour aboutir à la paix, il devrait au minimum examiner les aspects positifs qui contribuent à créer un climat propice à l'entente.

En ce sens, nous apprécions la médiation de l'Égypte qui a conduit au cessez-le-feu entre le Hamas et Israël. Nous sommes également reconnaissants à la Turquie pour son intercession qui a encouragé un rapprochement entre Israël et la Syrie, ainsi qu'au Qatar pour ses bons offices qui ont facilité la normalisation de la vie institutionnelle au Liban. Nous reconnaissons aussi les initiatives qui ont rendu possible l'échange de prisonniers entre Israël et le Hezbollah. De même, nous nous félicitons des mesures adoptées par les forces de sécurité palestiniennes en vue de rétablir l'ordre en Cisjordanie.

Nous nous réjouissons de la tenue du sommet de l'Union pour la Méditerranée sous les auspices du Président Sarkozy, où s'est exprimée la volonté de toutes les parties de continuer d'œuvrer pour garantir la paix dans l'ensemble du bassin méditerranéen et durant lequel la Syrie et le Liban ont annoncé la reprise de leurs relations diplomatiques.

Le Costa Rica fait écho au rapport du Secrétaire général et réaffirme la nécessité de voir respectées les obligations que les parties connaissent bien. Au Moyen-Orient, il n'y aura pas de victoire finale des uns sur les autres. La paix ne peut être le fruit que des voix modérées qui proposent la coexistence créative et respectueuse de deux États indépendants au sein de frontières sûres et reconnues.

M. Li Kexin (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué ce débat public. Nos remerciements vont aussi à M. Lynn Pascoe pour son exposé.

Bien que la situation au Moyen-Orient reste fragile et instable, des progrès sensibles ont été enregistrés depuis mars, lorsque le Conseil a tenu son précédent débat public sur la question (voir S/PV.5859). Nous nous réjouissons du cessez-le-feu dans la bande de Gaza et sommes heureux de constater que les dirigeants des deux camps – Israël et Palestine – sont déterminés à faire avancer le processus de négociation. Nous apprécions les initiatives diplomatiques actives des pays arabes en vue de promouvoir l'unité interne de la Palestine. Nous jugeons très encourageants les faits récents tels que les pourparlers indirects intervenus entre la Syrie et Israël, l'accord sur un échange de prisonniers entre le Liban et Israël, et l'engagement pris par le Liban et la Syrie de renforcer leurs relations. Récemment, un gouvernement d'unité nationale a été formé au Liban, et nous félicitons le peuple libanais pour ce pas en avant.

Les progrès et l'élan actuels sont des résultats durement acquis par les parties, en collaboration avec la communauté internationale. Ces résultats sont doublement louables au vu de la situation difficile des deux dernières années, et en particulier des quelques mois passés. Les parties concernées doivent continuer à faire montre de leur volonté politique et affronter les difficultés et les problèmes avec courage. Il leur faut redoubler d'efforts pour atteindre une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient. À ce stade, je voudrais faire trois remarques.

Premièrement, il importe d'apporter une assistance accrue au peuple palestinien. On n'a pour l'instant observé aucune amélioration notable de la situation humanitaire dans la bande de Gaza, et l'état des choses en Cisjordanie est également un motif de préoccupation. La population palestinienne de Gaza et de Cisjordanie forme un tout unique, et la communauté internationale doit donc lui accorder la même importance dans les deux zones. Il est essentiel de lui fournir une assistance et d'aider l'Autorité palestinienne à renforcer ses institutions et ses capacités. Le maintien de l'unité interne des différentes factions palestiniennes est le vibrant espoir de la grande majorité de la population palestinienne. La communauté internationale doit intensifier ses efforts pour promouvoir l'unité interne palestinienne. À cet égard, nous appuyons l'action menée par l'Égypte et les autres pays arabes.

Deuxièmement, il faut créer les conditions propices à des négociations politiques entre Israël et la Palestine. Nous nous trouvons à présent à mi-parcours du calendrier d'Annapolis, et les parties attendent beaucoup des négociations. Nous espérons que les parties concernées agiront concrètement pour accélérer le processus de négociation et feront tout leur possible pour éviter toute initiative susceptible de lui nuire. La poursuite par Israël de ses implantations alors que les négociations sont en cours n'est clairement pas dans l'intérêt du processus. Les pays bénéficiant d'une influence suffisante sur les parties aux négociations devraient les exhorter à opérer des choix stratégiques.

Troisièmement, il est important de promouvoir une paix globale au Moyen-Orient. Tant le volet israélo-libanais que le volet israélo-syrien sont des éléments cruciaux de la question du Moyen-Orient dans sa globalité et sont étroitement liés au volet israélo-palestinien. À l'heure actuelle, des possibilités importantes se font jour pour améliorer les relations entre le Liban et Israël et entre la Syrie et Israël; cela aurait un effet positif sur les négociations entre Israël et la Palestine. La communauté internationale doit renforcer son aide à cet égard.

L'appui de la communauté internationale est indispensable à l'instauration de la paix au Moyen-Orient. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité, en tant qu'organe essentiel pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, a un rôle important à jouer et qu'il peut le jouer.

M. Grauls (Belgique) : Je voudrais à mon tour remercier le Secrétaire général adjoint, M. Pascoe, pour son exposé très détaillé et complet. Je remercie également la représentante palestinienne et l'Ambassadeur Gillerman pour leur contribution utile à nos débats. À Monsieur l'Ambassadeur Gillerman, je voudrais dire que tous les bons vœux de la Belgique, pays amis d'Israël, l'accompagnent dans cette autre vie qui l'attend.

Il y a deux ans, la plus grave crise que la région ait connue depuis longtemps menaçait de condamner à nouveau durablement l'espoir des populations du Moyen-Orient de vivre dans la paix et la sécurité mutuelles. Par contraste, les faits récents observés ces dernières semaines, sur le plan international, dans le cadre régional et sur le terrain, constituent pour les populations touchées une source d'espoir, l'espoir d'une stabilisation durable. Cet espoir est fragile, certes, mais il est réel. Les événements de ces dernières semaines constituent également, pour l'ensemble des acteurs concernés, une source de mobilisation à continuer et à redoubler nos efforts.

C'est dans cette double logique que je voudrais situer l'intervention de ma délégation aujourd'hui. Réunis à Paris avec les 27 membres de l'Union européenne et l'ensemble des autres pays méditerranéens, le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert ont publiquement confirmé leur engagement commun d'Annapolis. Des négociations approfondies doivent déboucher, d'ici fin 2008, sur un accord de paix pour la création, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, d'un État palestinien indépendant et viable. Des difficultés avant la conclusion d'un tel accord semblent inévitables, mais la Belgique et ses partenaires européens maintiennent leur appui aux dirigeants israéliens et palestiniens pour le courage politique démontré en persistant dans ce processus.

Les négociations seules ne peuvent toutefois suffire à la tâche. Comme rappelé le 24 juin par l'Union européenne et ses partenaires au sein du Quatuor, il est urgent que des progrès tangibles accompagnent et renforcent le processus de négociations bilatérales en cours. La réalité quotidienne menace en effet la crédibilité de tout le processus politique.

Dans ce contexte, quelques dossiers semblent prioritaires. Plusieurs projets, à Djénine, à Bethléem, ont montré le potentiel de la coopération entre

Israéliens et Palestiniens à influencer sur le cours des choses sur les plans sécuritaire et économique.

Ces exemples montrent la voie à suivre. Mais pour éviter une crise de confiance qui menace cette coopération, ces projets doivent être associés au respect des engagements pris dans la Feuille de route. Dans ce cadre, nous encourageons les efforts du Premier Ministre Fayyad pour renforcer les capacités de son gouvernement à assurer l'état de droit. Nous répétons notre appel au Gouvernement israélien à faciliter ces efforts, notamment en évitant de nouvelles opérations militaires dans les zones passées sous le contrôle de l'Autorité palestinienne et en veillant à une amélioration tangible de la liberté de circulation en Cisjordanie. Nous appelons enfin le Gouvernement israélien à mettre fin immédiatement à toute activité de colonisation, y compris à Jérusalem-Est. La colonisation est en effet non seulement illégale mais totalement contraire à l'esprit du processus de négociations en cours.

À Gaza, grâce à la médiation égyptienne, les populations de la bande de Gaza et du sud d'Israël bénéficient d'une accalmie relative depuis plusieurs semaines. Plusieurs incidents rappellent toutefois sa précarité et l'urgence d'un arrêt des actes de violence, à commencer par les tirs de roquettes. Pour durer, cette accalmie ne peut donc pas être une fin en soi. Elle doit au contraire devenir une étape vers une normalisation non seulement sécuritaire, mais aussi humanitaire, économique, et politique dans la bande de Gaza, et mener à la libération du caporal Shalit.

Nous encourageons par ailleurs les efforts du Président Abbas en vue d'une réconciliation politique des Palestiniens. Nous appelons les parties concernées à faire le maximum pour permettre la réouverture des points de passage sous le contrôle de l'Autorité palestinienne, en réitérant la disponibilité de l'Union européenne à reprendre sa mission de suivi à Rafah.

Au-delà des négociations entre Israéliens et Palestiniens, le sommet de l'Union pour la Méditerranée a aussi permis aux dirigeants syriens et israéliens de confirmer la poursuite de leurs négociations indirectes relancées sous l'égide de la Turquie. La Belgique se félicite de cette reprise d'un dialogue qui s'inscrit dans le cadre des Accords de Madrid et qui ne peut donc qu'être bénéfique à tous les efforts pour réaliser une paix globale au Moyen-Orient.

Dans le contexte des espoirs et défis nés des récents développements régionaux, je terminerai par

quelques mots sur le Liban. Après une impasse politique et institutionnelle prolongée, après les craintes suscitées par le recours aux armes par des Libanais contre d'autres Libanais, l'Accord de Doha a offert une perspective pour la stabilisation durable du pays et son rejet de la violence. L'élection du Président Sleiman et la formation d'un Gouvernement d'union constituent des étapes importantes. Elles doivent encourager les dirigeants libanais à s'investir pour l'application intégrale de l'Accord de Doha, en s'accordant sur la loi électorale et en relançant le dialogue national, afin de garantir l'unité, l'indépendance, la souveraineté, et la stabilité du Liban, telle que souhaitées par les Libanais. C'est dans ce contexte que nous appelons les Présidents Sleiman et Al-Assad à concrétiser rapidement leurs déclarations communes pour la normalisation des relations bilatérales entre leurs pays.

Avec cet objectif de stabilité et de paix au cœur de la résolution 1701 (2006), la Belgique s'associe à la déclaration du Secrétaire général pour espérer que les gestes humanitaires du 16 juillet dernier contribuent positivement à la stabilité régionale, tout en exprimant ses condoléances aux famines touchées.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint M. Pascoe, de son exposé sur l'évolution de la situation concernant le règlement de la question du Moyen-Orient. Nous avons également écouté avec attention les déclarations faites par le représentant de la Palestine et par le Représentant permanent d'Israël. Nous espérons qu'une fois qu'il aura quitté New York, l'ambassadeur Gillerman consacrer son énergie et son talent, étant donné la vaste expérience qu'il a acquise ici, à la cause d'un règlement juste du conflit israélo-palestinien et en général du conflit au Moyen-Orient. Sans ces deux éléments, Israël ne pourra pas bénéficier d'une véritable prospérité, aux côtés d'un État palestinien tout aussi prospère. Tel devrait être, nous en sommes convaincus, l'objectif de l'ensemble de la communauté internationale.

La Russie se félicite de la poursuite du dialogue entre Israël et la Palestine. La clef du succès est un attachement profond des parties aux dispositions de la Feuille de route, une reconnaissance de la nécessité d'honorer les obligations prévues par cet instrument et un appui à la création des conditions favorables à l'établissement d'une paix durable au Moyen-Orient. Ces objectifs ne pourront être atteints que grâce à un compromis mutuel, et les efforts visant à parvenir à des

résultats spécifiques permettront l'établissement, en fin de compte, d'un État palestinien indépendant et viable, vivant en paix aux côtés de son voisin israélien, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues internationalement, en renonçant totalement au terrorisme en tant que moyen de parvenir à des fins politiques.

Cependant, les progrès spécifiques réalisés actuellement sur le front diplomatique ne peuvent cacher les événements alarmants que l'on observe au quotidien, dont certains, nombreux, ont été évoqués aujourd'hui par M. Pascoe. En dépit de la trêve généralement observée, des citoyens israéliens continuent de frôler la mort du fait d'attaques d'extrémistes, comme l'ont montré les attaques terroristes perpétrées à Jérusalem le 2 juillet et aujourd'hui, le 22 juillet. Les Palestiniens doivent honorer pleinement leurs obligations en matière de lutte antiterroriste, en vertu de la Feuille de route.

La situation humanitaire qui règne à Gaza est toujours précaire. En Cisjordanie, les autorités israéliennes, au mépris des appels répétés des l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale, continuent d'édifier des colonies et poursuivent la construction du mur de séparation. Les Palestiniens souffrent de la pauvreté et du chômage. Ils ne peuvent se déplacer librement entre leurs villes et sont souvent victimes de l'arbitraire aux points de contrôle israéliens.

Dans ces conditions, la communauté internationale, et en particulier le Quatuor de médiateurs pour le Moyen-Orient, doivent faire tout leur possible pour créer un climat susceptible d'encourager les contacts entre Israéliens et Palestiniens. Aucun arrangement de paix durable ne sera possible entre les parties si l'on ne rétablit pas l'unité de Gaza et de la Cisjordanie, sous la direction de l'Autorité palestinienne, responsable légitime de leur administration. La Russie fait tout son possible pour appuyer les efforts actuellement déployés pour rétablir l'unité entre les Palestiniens, sur la base du programme de l'Organisation de libération de la Palestine et insiste clairement auprès du Hamas et du Président Abbas sur l'opportunité des efforts qu'ils déploient actuellement pour surmonter la rupture désastreuse entre les principales factions palestiniennes.

Nous nous félicitons des contacts entre la Syrie et Israël, établis grâce à la médiation efficace de la

Turquie. Nous comptons qu'ils se poursuivent et débouchent sur de véritables pourparlers directs qui permettent de créer les conditions définitives pour la paix entre ces deux États : la fin de l'occupation et un accord global du conflit israélo-arabe de longue date sur la base des décisions du Conseil de sécurité, du mandat adopté lors de la Conférence de Madrid, du principe de la terre contre la paix et de l'Initiative de paix arabe. Il s'agit d'une stratégie de justice, de sécurité et de paix. Ses objectifs sont pleinement réalisables si toutes les parties prenantes s'engagent à contribuer à les réaliser.

Dans ce contexte, je tiens à réaffirmer que la Russie entend – avec le soutien du Quatuor réaffirmé lors de sa récente réunion à Berlin, ainsi qu'avec l'appui d'un large éventail de parties prenantes – organiser à Moscou une Conférence internationale sur le Moyen-Orient. Cette conférence devrait donner un formidable élan au processus d'Annapolis en l'accéléralant et en faisant progresser les efforts de paix déployés dans d'autres cadres de règlement du conflit du Moyen-Orient.

J'en viens maintenant à la situation qui règne au Liban. Nous nous félicitons de la formation d'un Gouvernement d'unité nationale dans ce pays. Un pas important a de ce fait été accompli vers la pleine mise en œuvre de l'accord passé entre les parties libanaises à Doha, grâce à la médiation de la Ligue des États arabes et du Qatar.

Nous nous félicitons que le Liban réaffirme sa capacité de parvenir indépendamment et sans ingérence extérieure à un consensus au service des plus hauts intérêts nationaux. L'achèvement de la formation des organes constitutionnels du Liban, au prix de sérieux efforts et de compromis réciproques, visait à assurer de nouveaux progrès vers la solution d'autres problèmes inscrits à l'ordre du jour national, avec l'objectif de consolider l'indépendance, la souveraineté et l'unité du Liban. À cette fin, les parties libanaises doivent s'en tenir strictement aux accords existants et s'abstenir de toute mesure susceptible de provoquer des tensions.

La Russie continuera de contribuer à une solution pacifique des problèmes libanais, sur la base du dialogue entre Libanais et de l'assentiment de tous, sans ingérence extérieure, de quelque origine que ce soit, dans les affaires intérieures du Liban. À cet égard, nous nous félicitons des mesures pratiques prises par Beyrouth et Damas pour normaliser l'éventail complet des relations entre la Syrie et le Liban.

Nous sommes heureux que des solutions mutuellement acceptables aient été trouvées à un certain nombre de difficiles problèmes concernant les détenus libanais dans les prisons israéliennes et l'éclaircissement du sort des deux soldats israéliens portés manquants depuis juillet 2006. Nous voyons dans les échanges humanitaires patronnés par l'ONU entre Israël et le Hezbollah libanais un important fait nouveau qui va dans le sens des exigences de la communauté internationale, notamment de la résolution 1701 (2006). Ces échanges contribuent à atténuer les tensions au Moyen-Orient et réaffirment que le dialogue constructif, et non l'affrontement, donne des résultats conformes à l'intérêt de la population civile au Moyen-Orient.

On parle beaucoup actuellement des tendances positives qui se font jour dans divers domaines du processus de paix au Moyen-Orient. C'est vrai. Dans ces conditions, il est particulièrement important que des efforts collectifs, par les conduits de la diplomatie multilatérale, renforcent ces acquis sous tous les angles, dans le but d'instaurer par des moyens exclusivement pacifiques une paix globale et durable au Moyen-Orient.

M. Khalilzad (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'abord rendre hommage à mon ami, l'Ambassadeur Dan Gillerman, alors qu'il se prépare à quitter New York après y avoir été presque six années le Représentant permanent d'Israël. L'Ambassadeur Gillerman s'est distingué par sa diplomatie, son éloquence, sa chaleur humaine et son esprit. Nous lui adressons nos meilleurs souhaits.

Nous nous félicitons aussi de la participation du représentant de la Palestine. Nous l'avons rencontré pour débattre du Moyen-Orient à la fin de mars, voici presque quatre mois, et bien des événements se sont produits depuis cette date qui font naître l'espoir de progrès dans cette région troublée. Dans le débat d'aujourd'hui, je crois qu'il importe de préciser les progrès réalisés, d'identifier les difficultés qui subsistent et de mettre l'accent sur la manière dont la communauté internationale peut aider les parties à atteindre l'objectif d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient.

S'agissant des faits nouveaux positifs survenus ces derniers mois, nous nous félicitons des progrès qu'Israéliens et Palestiniens continuent de faire dans leurs négociations bilatérales, qui portent sur tous les problèmes de fond. Terminer le conflit israélo-

palestinien par une solution pacifique à deux États constitue une priorité essentielle pour les États-Unis, et nous restons déterminés à atteindre un accord de paix d'ici la fin de l'année.

Comme les parties ont à juste titre préservé la confidentialité de leurs entretiens, les progrès réalisés vers cet objectif ne sont pas toujours visibles, mais nous ne devons pas nous tromper et en conclure à l'absence de progrès. Nous nous félicitons du ferme appui que nos partenaires européens portent au processus, comme on l'a vu au récent Sommet de Paris pour l'Union méditerranéenne, et nous escomptons la poursuite de la coopération internationale, œuvrant par l'entremise du Quatuor à appuyer le dialogue entre les parties.

Nous nous employons énergiquement, d'autre part, à seconder les efforts des parties pour améliorer la sécurité des Palestiniens et des Israéliens, ainsi que les conditions de vie des Palestiniens. Des officiers de police formés par les États-Unis sont déployés à Djénine, en coordination avec les autorités israéliennes, et travaillent à faire respecter l'ordre et traquer les terroristes. Nous louons leurs efforts pour rétablir l'ordre et confisquer les armes illicites dans des circonstances difficiles. Nous soutenons aussi les efforts de l'Égypte pour rétablir le calme à Gaza et dans le sud d'Israël, et nous appelons toutes les parties à respecter la période de calme qui a commencé le 19 juin.

Comme nos partenaires du Quatuor, nous nous félicitons de l'annonce de pourparlers indirects entre Israël et la Syrie, sous les auspices de la Turquie, et nous espérons que des progrès seront réalisés.

Passant à la situation au Liban, nous nous félicitons de l'accord de Doha, qui a conduit à l'élection de Michel Sleiman comme Président, et de la formation récente d'un gouvernement d'unité nationale. Nous nous félicitons aussi de l'annonce faite récemment à Paris que la Syrie et le Liban avaient convenu d'échanger des missions diplomatiques.

Malgré les progrès des quelques derniers mois, nous rencontrons encore des obstacles redoutables sur le chemin de la paix. La situation sécuritaire demeure tendue. Aujourd'hui, plusieurs civils ont été blessés à Jérusalem quand un Palestinien, employé d'une entreprise de construction, a jeté son camion contre un autobus et trois véhicules privés, écho d'une attaque similaire qui a fait plusieurs morts ce mois même. Nous condamnons toutes les attaques qui ciblent des

civils et demandons qu'il y soit définitivement mis fin. Nous demandons aussi le rétablissement de l'Autorité palestinienne légitime à Gaza.

L'Autorité palestinienne est dans une situation financière très difficile et accusera un déficit budgétaire de plus de 750 millions de dollars en 2008 si un soutien financier complémentaire ne lui est pas fourni; ce déficit risquerait de compromettre sa capacité d'assurer au peuple palestinien les services dont il a tant besoin.

Nous réaffirmons notre vive préoccupation devant la poursuite de l'implantation de colonies par Israël. Nous appelons Israël à geler cette activité et à démanteler les avant-postes postérieurs à mars 2001, conformément à ses obligations en vertu de la Feuille de route. La création de colonies a un effet négatif sur l'atmosphère des négociations et pourrait entraver leur progrès ultérieur.

Concernant les difficultés au Liban, les événements de début mai ont montré une fois de plus la sérieuse menace représentée par les milices armées qui échappent au contrôle de l'État. Nous demeurons préoccupés par les bruits persistants de violations de l'embargo sur les armes, et sommes particulièrement troublés par les déclarations d'Hezbollah selon lesquelles il a reconstitué sa capacité militaire depuis la guerre de 2006.

La communauté internationale a un rôle à jouer s'agissant d'appuyer les efforts des parties pour instaurer une paix globale au Moyen-Orient. Par exemple, quand le Quatuor se réunira de nouveau en septembre à l'Assemblée générale, il étudiera, après nouvelle consultation avec les parties, le moment et l'ordre du jour d'une réunion internationale à Moscou dont le but serait de prêter appui au processus lancé à Annapolis. Le Quatuor joue un rôle clef s'agissant de soutenir les efforts des parties grâce à un engagement international coordonné et devrait poursuivre son action en la matière.

Sur le plan financier, nous invitons la communauté internationale, et surtout les partenaires régionaux, à intensifier leurs efforts pour soutenir l'Autorité palestinienne. Les États-Unis ont fourni la plus grande partie de leur promesse de contribution (555 millions de dollars) faite à Paris en décembre dernier pour aider à couvrir les besoins humanitaires des Palestiniens, dont 150 millions de dollars en appui budgétaire direct.

Nous louons l'assistance fournie à l'Autorité palestinienne par de nombreux partenaires européens, de même que par l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, l'Algérie et le Koweït, et nous exhortons d'autres pays à accroître leurs engagements. Nous soutenons aussi les efforts faits pour répondre aux besoins humanitaires dans la bande de Gaza, y compris un approvisionnement en combustible régulier et suffisant, et la reprise immédiate des projets des Nations Unies et d'autres donateurs.

Passant au Liban, la communauté internationale doit continuer à travailler à la mise en œuvre complète des résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006) et de l'accord de Doha afin de préserver l'indépendance et la sécurité du Liban. Nous devons aussi continuer d'appuyer vigoureusement les efforts des Forces armées libanaises et des Forces de sécurité interne pour rétablir le calme et soutenir le gouvernement légitime du Liban. Nous appelons aussi les parties externes à cesser d'armer des milices illégales au Liban.

Dans le cadre de la pleine application de la résolution 1701 (2006), nous nous félicitons de l'intention du Secrétaire général de consolider le processus diplomatique qui vise à régler le problème des fermes de Chebaa et nous l'exhortons à prendre directement contact avec Israël, le Liban et la Syrie sur ce problème. Nous appuyons aussi avec force le travail de la Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies et nous attendons avec intérêt la création du tribunal spécial pour le Liban.

Pour terminer, bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour atteindre notre objectif commun qu'est l'instauration d'une paix juste, durable et complète au Moyen-Orient, nous pouvons être encouragés par le fait que nous sommes sur la bonne voie. Grâce à un appui responsable, coordonné et efficace de la communauté internationale, nous pouvons aider les parties à atteindre la paix qui leur échappe depuis si longtemps. Les États-Unis sont, pour leur part, prêts à faire leur part pour y contribuer.

Le Président (*parle en anglais*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Viet Nam.

Nous nous associons aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général adjoint, Lynn Pascoe, de son exposé détaillé.

Nous nous associons à la déclaration que va faire le Représentant permanent de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés.

Puisque l'Ambassadeur Gillerman nous quitte, je voudrais lui souhaiter plein succès dans ses entreprises professionnelles futures et dans sa vie personnelle.

Depuis le dernier débat public que le Conseil a tenu sur ce point de l'ordre du jour, il y a presque un an, toute une série de perspectives et de difficultés nouvelles sont apparues au Moyen-Orient. À l'actif, il faut mettre le fait qu'Israël et la Palestine ont entamé des négociations sur les questions relatives au statut final, que les conférences internationales organisées à Paris, à Bethléem et à Berlin ont permis à la communauté internationale de s'engager fermement en faveur de la création d'un État palestinien, et que les initiatives diplomatiques à un haut niveau et les efforts de médiation du Quatuor, de la Ligue des États arabes et des pays de la région se sont poursuivis.

Outre les progrès tangibles obtenus entre Israël et les parties concernées en matière de cessez-le-feu, d'échanges de prisonniers et dans d'autres domaines de préoccupation commune, les nouvelles mesures prises par l'Autorité palestinienne pour renforcer l'unité nationale, la sécurité et l'état de droit, pour promouvoir les investissements étrangers et pour poursuivre les réformes socioéconomiques méritent également d'être mentionnées.

Malgré ces progrès, la situation au Moyen-Orient demeure complexe et instable. Parmi les réalités qui restent préoccupantes, on citera la persistance des incursions militaires israéliennes en Cisjordanie, le plan israélien d'expansion des implantations illégales dans le territoire palestinien, la poursuite de la construction du mur de séparation, les bouclages et les restrictions imposés par Israël à la liberté de circulation et à l'accès des personnes et des biens dans Gaza, ainsi que le fait que des milliers de prisonniers palestiniens continuent d'être détenus.

Tout aussi grave est le fait que la terrible crise humanitaire à Gaza continue de s'aggraver dans tous les domaines, accroissant ainsi son impact sur la vie de la population palestinienne, qui souffre depuis des mois de la pénurie de vivres et de fournitures médicales, des coupures d'électricité et du manque de carburant, de la cessation des services dans les hôpitaux, du refus de fournir du chauffage l'hiver et de la paralysie des services d'assainissement et d'approvisionnement en eau.

Le conflit au Moyen-Orient n'a que trop duré. S'il est un enseignement que l'on peut en tirer, c'est que les effusions de sang aveugles ne produisent aucun vainqueur. Les négociations pacifiques restent le seul moyen de concrétiser les aspirations légitimes des Palestiniens à voir cesser l'occupation et à avoir leur propre État souverain et indépendant. Elles sont aussi le seul moyen de satisfaire les aspirations des États arabes à récupérer leurs territoires occupés et celles d'Israël à jouir d'une paix durable.

Le Viet Nam demande à toutes les parties concernées de renoncer à la violence, de mettre en œuvre les accords durement obtenus, de respecter scrupuleusement leurs obligations en vertu du droit international, et notamment du droit relatif aux droits de l'homme et du droit humanitaire, et de prendre de nouvelles mesures concrètes pour faire avancer le processus de paix vers les objectifs proclamés, sur la base des résolutions de l'ONU, du principe « terre contre paix », de l'Initiative de paix arabe et des conclusions de la réunion d'Annapolis.

Nous exhortons Israël à mettre fin aux mesures de restriction, à ouvrir les points de passage et à garantir l'accès sans entrave de l'assistance humanitaire à la population palestinienne de Gaza.

Nous soulignons qu'il importe que la communauté internationale, en particulier l'ONU, le Quatuor et les pays de la région, continue d'appuyer la recherche d'une solution au conflit israélo-palestinien.

En ce qui concerne le Liban, compte tenu de l'atmosphère politique positive qui a suivi la signature de l'accord de Doha et des efforts en cours de la Ligue des États arabes et des pays de la région, nous demandons instamment aux parties en présence dans le pays de faire fond sur l'élan ainsi créé en faveur de la réconciliation nationale et d'appuyer pleinement le gouvernement d'unité nationale nouvellement formé. Nous les encourageons aussi vivement à rechercher des solutions de compromis pour favoriser la stabilité politique du pays, son développement socioéconomique et son intégration régionale et internationale.

Tout en continuant d'appuyer la pleine application de la résolution 1701 (2006), nous prions instamment les parties concernées de mettre un terme aux actions qui viennent compliquer le processus, notamment les attaques ciblées contre les civils libanais et le personnel de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, les violations de l'espace

aérien par Israël et le maintien en détention des prisonniers, et nous les invitons à résoudre la question du statut des fermes de Chebaa, de manière à asseoir l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriales du Liban et à favoriser sa stabilité ainsi que l'amélioration du climat politique et sécuritaire dans la région.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant du Liban.

M. Salam (Liban) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci.

Je voudrais remercier votre prédécesseur, le représentant des États-Unis, des efforts qu'il a déployés durant la présidence américaine du Conseil, le mois dernier.

Je tiens également à remercier vivement le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Lynn Pascoe, de son exposé sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient, notamment en ce qui concerne la question de la Palestine.

Cette année, la situation au Moyen-Orient nous évoque beaucoup de choses. Elle marque le soixantième anniversaire de la catastrophe palestinienne et du déplacement forcé de centaines de milliers de Palestiniens. Nous avons bon espoir que l'année s'achèverait avec la proclamation, en terre palestinienne, d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, vers lequel les Palestiniens pourraient exercer leur droit au retour, condition préalable d'une paix complète et durable au Moyen-Orient.

Tel était notre espoir, mais était-ce bien réaliste? Le XX^e siècle a été marqué par plusieurs initiatives sérieuses pour parvenir à une paix complète. Il y a eu, par exemple, la Conférence de Madrid, organisée en 1991 sous les auspices des États-Unis et de l'Union soviétique. Celle-ci fut suivie de l'Accord d'Oslo entre les Palestiniens et les Israéliens, lui-même suivi par une série d'accords et d'arrangements.

La première décennie du XXI^e siècle touche à sa fin et les initiatives se poursuivent. En 2002, des dirigeants arabes ont lancé l'Initiative de paix arabe lors de la Conférence de Beyrouth, réaffirmant les

mêmes conclusions auxquelles étaient parvenus les précédents sommets successifs. En 2003, la Feuille de route est venue ajouter un nouveau cadre de référence sur la voie israélo-palestinienne, puis la Conférence d'Annapolis a fait renaître les espoirs de parvenir à un règlement pacifique entre les Palestiniens et les Israéliens avant la fin de cette année.

Les initiatives ont donc été nombreuses, mais nous n'avons pas besoin de miracles; ce dont nous avons toujours besoin, c'est de l'obligation de respecter le mandat de la Conférence de Madrid, de mettre en œuvre les résolutions de la communauté internationale et d'adopter l'Initiative de paix arabe.

À Paris, le 13 juillet dernier, le Premier Ministre israélien s'est montré optimiste quant à la possibilité de parvenir à un accord avec les Palestiniens, mais le territoire palestinien, lui, est toujours déchiré, la bande de Gaza, elle, est toujours assiégée, et sa population continue de se voir infliger un châtement collectif. La politique de confiscation des terres en Cisjordanie, la mise en place de postes de contrôle et le mur de séparation se poursuivent toujours, eux aussi. Pire encore, les activités d'implantation continuent, justifiant l'initiative du Groupe des États arabes de présenter au Conseil un projet de résolution visant à mettre fin à l'implantation de colonies israéliennes qui constituent le principal obstacle au processus de paix. Nous demandons, une fois encore, au Conseil de sécurité de défendre les valeurs et les normes du droit international et de l'état de droit en adoptant ce projet de résolution.

Je rapporte de bonnes nouvelles du Liban. Le 21 mai, grâce à une initiative de la Ligue des États arabes sous les auspices du Qatar, les dirigeants libanais sont parvenus à un accord à Doha. Le 25 mai, le Général Michel Sleiman a été élu président de la République par le parlement libanais. Sa déclaration d'investiture a été saluée par tous les Libanais au Liban et à l'étranger. C'est une bonne nouvelle pour le pays. La semaine dernière, le Gouvernement d'unité nationale a été créé par le Premier Ministre Fouad Siniora et sera bientôt présenté lors d'une déclaration ministérielle. Les travaux portant sur les élections parlementaires vont bientôt commencer.

Pour poursuivre le dialogue et promouvoir la souveraineté de l'État, il sera nécessaire de négocier quelques questions controversées. Nous notons que le Président de la République, M. Michel Sleiman, a l'intention de se rendre en Syrie, comme il y a été

invité par le Président Bashar Al-Assad, pour évoquer tous les sujets et les questions laissés en suspens concernant les deux pays. Cette visite a été annoncée au cours d'une réunion des deux Présidents organisée à Paris par le Président Nicolas Sarkozy afin de relancer les relations diplomatiques, ce qui doit faire l'objet d'un suivi par les deux pays.

Il y a deux semaines, c'était le deuxième anniversaire de la guerre menée par Israël contre le Liban pour retrouver les deux soldats enlevés. Dans deux semaines, ce sera le deuxième anniversaire de l'adoption de la résolution 1701 (2006) par le Conseil de sécurité. Au cours des deux années écoulées, des mesures importantes ont été prises concernant le déploiement de l'armée libanaise dans le sud et la coopération avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) en vue d'instaurer la stabilité et la sécurité dans le sud. La dernière mesure en date a été l'échange de prisonniers de guerre libanais détenus dans des prisons israéliennes contre deux soldats israéliens, que le Liban a restitués sous les auspices du Secrétaire général Ban Ki-moon que nous remercions et à qui nous disons toute notre gratitude.

On a beaucoup parlé de ces échanges. L'important est de restituer ces citoyens libanais et de tourner la page d'un chapitre douloureux de notre histoire. La solidarité nationale a été illustrée par la réception des prisonniers de guerre et des dépouilles des soldats tombés. L'échange des prisonniers de guerre a représenté un autre pas franchi vers la pleine application de la résolution 1701 (2006) et sur ce point, nous voudrions souligner qu'une coopération technique se poursuit entre le Liban et l'ONU en matière de contrôle des frontières syro-libanaises, où un groupe de travail d'observation de la frontière indépendant a été mis en place.

Le Liban estime que l'application intégrale de la résolution 1701 (2006) est cruciale, même si le Ministre de la défense israélien, M. Ehud Barak, a indiqué que cette résolution n'a pas été et ne serait pas appliquée. Il est vrai que cette résolution n'a pas été appliquée, mais c'est parce qu'Israël n'a pas appliqué nombre de ses dispositions. Israël continue notamment à violer l'espace libanais aérien. Le septième rapport du Secrétaire général consacré à l'application de la résolution 1701 (2006) a répertorié plus de 20 violations – chiffre sans précédent. Dans le sud du Liban, des civils sont toujours les otages des mines et des bombes grappes qui ont été placées là par Israël. Cela fait deux ans que l'on demande à Israël de

présenter des cartes indiquant où se trouvent ces bombes, mais Israël n'a opposé qu'objections et refus.

Qui rendra Ali Dakduk, âgé de six ans, à sa mère et à sa famille après qu'il a été tué par des bombes grappes israéliennes meurtrières? Qui mettra fin à la série de morts causées par Israël dans les maisons, les champs et les fermes du sud du Liban? Des douzaines de civils innocents ont été fauchés par ces bombes. Israël poursuit son occupation du village de Ghajar, des fermes de Chebaa et des monts de Kfar Chouba. Nous rappelons à quel point il importe que les forces israéliennes se retirent immédiatement et inconditionnellement de la partie nord du village de Ghajar et que l'on trouve une solution appropriée à l'occupation israélienne des fermes de Chebaa.

Quant à l'affirmation de M. Barak selon laquelle la résolution 1701 (2006) ne serait pas appliquée, cela prouve qu'Israël n'a pas l'intention de l'appliquer. Cela est malheureusement dans la ligne de l'histoire d'Israël, qui est connu pour son mépris des résolutions internationales et son refus de les appliquer. La perturbation continue par Israël du réseau de communication au sud du Liban et la distribution de lettres de menaces et d'intimidation à l'intention des civils a constitué la dernière violation de la résolution 1701 (2006). Nous avons déjà porté à l'attention du Conseil ces nouvelles violations de la sécurité et de la liberté des citoyens libanais.

Le Liban aspire à récupérer les territoires occupés et à rétablir la stabilité dans le sud par le biais de la légitimité internationale et des résolutions. Il compte sur la légitimité internationale pour traduire en justice les criminels qui ont tenté de terroriser les citoyens libanais et de déstabiliser leur sécurité et leur pays, et pour mettre fin à l'immunité dont ils jouissent.

S'agissant de l'enquête spéciale qui a lieu actuellement sur l'assassinat de l'ancien Premier Ministre, Rafiq Hariri, M. Daniel Bellemare poursuit son travail en tant que Chef de la Commission d'enquête internationale indépendante. Les mesures administratives et logistiques prises pour créer le Tribunal spécial pour le Liban ont franchi des étapes très importantes. Nous voudrions remercier les États donateurs de leurs contributions au budget de la Commission et du travail que le Secrétariat réalise actuellement dans ce domaine.

Une fois encore, il est clair qu'il n'y a pas de stabilité dans notre région et pas de sécurité pour sa population. Il n'y aura de paix pour les populations de

nos régions que si l'on respecte les dispositions du droit international et si l'on applique les résolutions ayant une légitimité et une légalité internationales, notamment celles qu'a adoptées le Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*): Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de l'accession de votre pays ami, le Viet Nam, à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nous considérons le Viet Nam comme un symbole du sacrifice et de la lutte contre l'occupation étrangère et le colonialisme. C'est aussi un symbole de la victoire du droit et de la justice sur l'injustice.

Je remercie le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques de son exposé très utile. Je m'associe à la déclaration faite par le représentant de Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés. Je saisis cette occasion pour remercier tous ceux qui ont pris la parole devant le Conseil aujourd'hui pour indiquer l'importance des pourparlers indirects menés par mon pays, la Syrie, et Israël.

Nous remercions le Président de nous donner l'occasion d'intervenir devant le Conseil de sécurité dans le cadre de ce débat mensuel sur la situation au Moyen-Orient. Nous espérons vivement que le Conseil de sécurité pourra examiner toutes les questions figurant à son ordre du jour, y compris la question de la situation au Moyen-Orient qui doit mener à la cessation de l'occupation étrangère de notre terre arabe et à l'instauration d'une paix juste et globale dans la région.

Lors du Sommet qui s'est tenu en mars à Damas, les dirigeants arabes ont souligné qu'il importait d'œuvrer à l'instauration d'une paix juste et globale au Moyen-Orient sur la base des résolutions internationales pertinentes, du principe de la terre contre la paix, du mandat adopté à la Conférence de Madrid et de l'initiative de paix arabe. Ce processus vise à rétablir les droits des populations arabes, à permettre le retour des réfugiés palestiniens, à créer un État palestinien indépendant, ayant pour capitale Al-Qods, et à assurer le retrait total des Israéliens du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967 et des terres libanaises qui sont toujours occupées.

Malgré le début de pourparlers indirects entre la Syrie et Israël avec une médiation turque – les négociations visent à évaluer les intentions et à trouver un terrain d'entente pour passer à des négociations directes à une étape ultérieure –, l'adoption soudaine par la Knesset israélienne d'une résolution imprudente stipulant que si deux tiers de ses membres approuvent une tentative de se retirer du Golan syrien occupé, la proposition doit alors faire l'objet d'un référendum général, est contraire à l'objectif consistant à instaurer une paix juste et globale au Moyen-Orient.

En parallèle, le refus israélien sans précédent de respecter la légitimité internationale sur le volet israélo-palestinien et les politiques d'implantation israéliennes dans le territoire palestinien occupé, ainsi que les manœuvres militaires qu'il effectue sans arrêt, montrent clairement qu'Israël ne tient pas vraiment à la paix. Il poursuit son occupation, ses agressions, ses implantations, son escalade militaire et ses provocations, rejetant les éléments de paix qui sont appuyés par l'ensemble de la communauté internationale.

Israël, puissance occupante, maintient ses politiques hostiles et agressives à l'encontre du peuple palestinien, en dépit de l'accord de cessez-le-feu dans la bande de Gaza. Les exécutions extrajudiciaires se poursuivent, tout comme les privations de nourriture, les injustices, la coercition, les sanctions collectives, les confiscations de terres, les violations des droits de l'homme, les expulsions et déplacements forcés et la fermeture des points de passage. Cette dernière mesure a fait de Gaza la plus grande prison du monde, empêchant la population de satisfaire ses besoins vitaux et faisant obstacle aux activités d'assistance humanitaire des organisations internationales. Israël essaie de réduire la question de Palestine, qui relève du combat juste d'un peuple nié et réprimé vivant sous occupation, à un simple problème de fourniture de services humanitaires tels que l'acheminement de nourriture, d'électricité, de médicaments et d'eau à la population palestinienne assiégée.

Plus grave encore, certaines parties internationales cherchent à justifier ces mesures israéliennes aberrantes et empêchent la communauté internationale, et en particulier le Conseil, d'agir pour faire cesser ces violations.

Nous tenons à souligner que la Charte des Nations Unies ne donne à aucun État le droit de violer les droits des civils vivant sous l'occupation sous

prétexte de légitime défense. La Charte énonce pour toute puissance occupante des obligations juridiques claires et spécifiques à l'égard de ces populations, tant du point de vue humanitaire que de tous les autres aspects couverts par le droit international.

La situation se détériore en raison des mesures de répression illégales prises par Israël pour expulser les Palestiniens de chez eux et confisquer leur terre, mais aussi parce qu'il projette de poursuivre l'expansion des colonies et d'édifier un mur de séparation digne d'une politique d'apartheid, en violation des dispositions du droit international et de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice. Ces violations nous imposent de rendre le Gouvernement israélien comptable de ses actes devant la communauté internationale.

La communauté internationale, et notamment le Conseil de sécurité, doit assumer les responsabilités qui lui incombent clairement dans ce contexte. Il convient qu'elle prenne immédiatement des mesures concrètes pour faire respecter le droit international, sans faire deux poids, deux mesures, redonnant ainsi au Conseil son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

L'incapacité du Conseil de mettre un terme aux implantations israéliennes dans le territoire occupé ces dernières semaines en raison de l'objection d'une délégation dirigée contre le projet de résolution présenté par le Groupe arabe à ce sujet, illustre malheureusement des politiques dont l'expérience a montré qu'elles mènent à l'échec de même qu'un mépris des buts et principes de la Charte.

La situation des citoyens syriens dans le Golan syrien occupé n'est pas très différente de celle des Palestiniens. La puissance occupante continue de porter atteinte à la propriété privée des citoyens syriens dans le Golan, confisquant des terres, pillant les richesses naturelles et hydriques du Golan, enfouissant des déchets nucléaires toxiques et étendant les implantations illégales dans cette zone.

Israël continue d'imposer ses politiques répressives aux citoyens syriens, en les confinant dans des prisons et centres de détention dans des conditions qui les mettent en danger de mort. Il continue de violer les droits des prisonniers de guerre syriens dans ses centres de détention, ce qui a entraîné un déclin de l'état de santé du prisonnier de guerre syrien Bushr al-Muqt. Le Gouvernement syrien a appelé le Secrétaire général et le Comité international de la Croix-Rouge

ainsi que d'autres organisations internationales à intervenir pour lui sauver la vie.

Une fois de plus, la Syrie demande au Conseil et à l'ONU de faire pression sur Israël pour obtenir la libération sans délai de tous les prisonniers de guerre syriens, dont certains sont détenus depuis 25 ans, notamment le journaliste Atta Farhat, qui a été arrêté par Israël alors qu'il faisait son travail de journaliste. Israël, puissance occupante, est signataire de la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, ce qui l'oblige à en respecter les dispositions.

Pour donner quelque crédibilité à cette discussion, la Syrie appelle le Conseil à faire pression sur Israël afin qu'il autorise immédiatement la reprise des visites familiales des Syriens du Golan syrien occupé dans leur pays, la Syrie, par le point de passage de Quneitra. Vingt-sept ans ont passé et nous attendons encore des mécanismes permettant d'appliquer la résolution 497 (1981) du Conseil, qui rejette la décision israélienne d'annexer le Golan syrien occupé et déclare l'occupation nulle et non avenue.

La Syrie, qui a plusieurs fois mis l'accent sur la paix comme option stratégique sur la base des résultats de la Conférence de Madrid et de l'Initiative de paix arabe, voudrait insister une fois encore sur le fait que la paix et la sécurité ne sauraient advenir dans la région sans qu'il soit mis fin au préalable à l'occupation israélienne des territoires arabes occupés, en Palestine, dans le Golan et au Liban.

Dans ce contexte, nous soulignons à nouveau le rôle important qui incombe au Conseil de sécurité pour mettre un terme à l'occupation israélienne des territoires syriens par l'application de ses résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Nos aurions aimé que le Représentant permanent d'Israël profite de la fin de son mandat auprès de l'Organisation des Nations Unies pour réfléchir sur son action, éveillant une conscience susceptible de rapprocher son pays de la paix, au lieu de faire montre de dédain et d'essayer de falsifier l'histoire d'une manière théâtrale qui ne convainc personne.

Le représentant israélien a évoqué les contributions des États Membres à la civilisation internationale, mais il n'a pas parlé de celle qu'a apportée son pays depuis sa création par cette organisation internationale. Il a oublié de mentionner que son pays y a contribué par les massacres de Deir

Yassine, Sabra, Chatila, Hébron, Djénine, Naplouse, Qana, Beit Hanoun, Gaza, Bahr al-Baqar et bien d'autres encore. Israël a été condamné un nombre de fois record par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, et le Conseil des droits de l'homme. En outre, il a le record du nombre de vetos opposés par un État influent au Conseil pour le protéger, à savoir 44.

L'Assemblée générale considère l'occupation étrangère comme l'un des pires genres de terrorisme et d'injustice. Par conséquent, la poursuite de l'occupation par Israël des territoires arabes relève du pire type de terrorisme. Israël est responsable du plus grand nombre d'assassinats d'enfants palestiniens, tels que Mohammed al-Durra, Huda Ghaliya et Eman al-Hams, l'écolier de neuf ans tué de 30 balles par un soldat israélien.

Israël était le partenaire le plus proche du régime d'apartheid en Afrique du Sud lorsque celui-ci retenait prisonnier le célèbre combattant de la liberté, Nelson Mandela.

Israël a été parmi les premiers au monde à commettre des actes de piraterie aérienne, en l'occurrence contre un avion civil syrien en 1955. En 1973, Israël a été le premier à abattre un avion civil libyen, tuant 108 passagers. En 1968, il a détruit la flotte aérienne libanaise pour le transport de passagers sur le sol libanais. Israël a été le plus grand agresseur au monde des forces de maintien de la paix; selon l'ex-Secrétaire général Kofi Annan, cette agression a été délibérée.

Il ne s'agit pas de choc de cultures ou au sein d'une culture ni entre civilisations ou au sein d'une civilisation. Des affrontements ont toujours opposé les colonialistes et ceux qui aspirent à la liberté. La culture arabo-islamique, si méprisée par l'Ambassadeur d'Israël, est celle qui a donné aux Juifs leur philosophe Moses Maimonides, dont ils sont fiers. Maimonides était un étudiant du philosophe arabo-islamique Abu Nasr al-Farabi. Après son expulsion d'Andalousie, Maimonides a été accueilli par les Arabes du Maroc et de l'Égypte. La culture arabo-islamique, représentée par le philosophe Ibn Rushd, également connu sous le nom d'Averroès, a été la première dans l'histoire à tenter de concilier raison et religion. La culture arabo-islamique, qui a donné Ibn Khaldun au monde, a été à l'origine de la sociologie. Environ 35 pour cent de la terminologie relative à l'espace et à l'astronomie utilisée dans le monde entier proviennent de la langue arabe et des découvertes scientifiques arabes.

En 1967, Israël a détruit le navire espion *USS Liberty*, parce qu'il avait enregistré l'ordre donné à des officiers israéliens de tuer des prisonniers de guerre égyptiens en les enterrant vivants.

Le représentant d'Israël nous a décrit sa vision de la vie en Israël. Imaginons la vie dans les territoires palestiniens, libanais et syriens occupés, lorsque les F-16 israéliens bombardent des véhicules civils et tuent leurs occupants ou lorsqu'un vaisseau militaire israélien tire sur des Palestiniens sur le rivage de Gaza, tuant des familles palestiniennes entières. Essayons également d'imaginer le personnel de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), qui, s'efforçant de fournir une aide humanitaire à la population palestinienne de Gaza, est arrêté aux points de contrôle israéliens et est empêché d'apporter de l'aide à ceux qui en ont besoin. Imaginons des enfants étudiant dans des écoles de l'UNRWA à Gaza, alors que leur bâtiment est complètement détruit par des fusillades, qui tuent aveuglément et blessent les étudiants qui se trouvent à l'intérieur.

Je ne veux pas m'étendre davantage. Nous devrions peut-être envisager de construire un musée pour commémorer le comportement sans précédent d'Israël, pour que chacun puisse se souvenir de ce qu'il a fait et pour que l'histoire reste gravée dans nos mémoires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne des aimables paroles qu'il a adressées à la présidence vietnamienne du Conseil.

Je donne la parole au représentant de Cuba.

M. Benítez Versón (Cuba) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de m'adresser au Conseil de sécurité au nom des 118 États membres du Mouvement des pays non alignés.

Au nom du Mouvement, je voudrais tout d'abord vous exprimer, Monsieur, notre gratitude ainsi qu'à toute votre équipe pour avoir brillamment dirigé les travaux du Conseil.

À votre demande, je vais essayer d'écourter ma déclaration, et nous distribuerons la version intégrale du texte.

La situation au Moyen-Orient demeure complexe. La situation dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, continue de se détériorer et se

caractérise par une extrême violence, l'instabilité et des tensions internes. En grave violation du droit international et en rupture avec le processus de paix, Israël continue de lancer des attaques militaires contre le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza, où la population civile palestinienne, isolée et prisonnière, continue de subir une effroyable crise humanitaire.

Le Mouvement rappelle que le non-respect du droit international par la Puissance occupante et l'occupation illégale continuent d'être les principaux obstacles à l'instauration d'une paix juste, durable et complète. En ce sens, le Mouvement regrette profondément les souffrances constantes du peuple palestinien, qui vit depuis plus de 41 ans sous une occupation militaire brutale et subit une colonisation, et regrette de constater le non-respect constant des droits fondamentaux de ce peuple.

Une fois encore, le Mouvement lance un appel à Israël pour qu'il mette fin à toutes ses actions contre le peuple palestinien et qu'il remplisse rigoureusement les obligations qu'il a contractées en vertu du droit international, notamment du droit humanitaire international et des droits de l'homme.

Ce mois-ci marque le quatrième anniversaire de l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de justice sur les conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est. La Cour, organe judiciaire principal du système des Nations Unies, a affirmé que la construction du mur était illégale et qu'Israël était dans l'obligation de mettre un terme aux violations du droit international et de cesser les travaux d'édification du mur, de le démanteler et de réparer tous les dommages causés par son édification.

En violation des diverses résolutions du Conseil de sécurité relatives à l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force et à l'illégalité des colonies de peuplement israéliennes, des résolutions de l'Assemblée générale et de l'avis consultatif, ainsi que de la résolution ES-10/15 du 20 juillet 2004, Israël poursuit l'édification du mur, impose un régime de permis associé et étend ses colonies de peuplement illégales.

En violation flagrante de l'avis rendu par la Cour et du droit international, Israël a achevé environ 60 % des 701 kilomètres du mur et a continué de confisquer

d'autres parties du territoire palestinien, détruisant des propriétés et déplaçant davantage de civils palestiniens.

Le Mouvement est préoccupé par l'énorme dévastation physique, économique et sociale causée par ces pratiques de colonisation illégales et destructrices, qui divisent les territoires palestiniens occupés en enclaves séparées et entourées d'un mur et isolent Jérusalem-Est du reste du territoire, minant totalement l'unité, l'intégrité et la contiguïté du territoire palestinien, déplacent des milliers de civils palestiniens et en isolent des dizaines de milliers dans des cantons isolés.

En flagrante violation du droit international et en dépit des engagements pris dans le cadre du processus de paix du Moyen-Orient et des accords adoptés à cet égard, et contrairement à l'esprit et aux objectifs de la relance du processus de paix, Israël a intensifié les activités illégales de colonisation. Les membres du Mouvement des pays non alignés ont adressé une lettre au Président du Conseil de sécurité, demandant au Conseil d'examiner sérieusement cette question importante, notamment par l'adoption d'une résolution.

Le Mouvement condamne une fois de plus toutes les activités d'occupation illégale menées par Israël sur le territoire palestinien occupé; il souligne le danger que représentent les mesures illégales et unilatérales prises constamment par Israël et exige une fois encore qu'Israël cesse immédiatement et entièrement tous travaux d'édification, d'extension et de planification de ses colonies de peuplement.

Le Gouvernement libanais a tenté par tous les moyens de stabiliser la situation sur son territoire après l'agression brutale d'Israël et les graves violations de sa souveraineté et de son intégrité. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa satisfaction suite aux mesures prises par le Gouvernement libanais pour appliquer la résolution 1701 (2006). Le Mouvement se félicite également du déploiement des forces armées libanaises le long des frontières du nord et de l'est du Liban, afin de garantir la sécurité et la stabilité des frontières.

Le Mouvement des pays non alignés est toujours profondément préoccupé par les violations de l'espace aérien et terrestre commises par Israël sur la Ligne bleue, en violation de la résolution 1701 (2006). Nous exhortons Israël à mettre fin à l'occupation du nord de Ghajar, au nord de la Ligne bleue, à s'abstenir immédiatement de violer, de quelque manière que ce soit, la souveraineté libanaise ainsi que la résolution

1701 (2006), et à se garder de toute provocation à l'adresse des forces armées libanaises, ainsi que de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban.

Le Mouvement des pays non alignés exige que soit rapidement trouvée une solution au problème des fermes de Chebaa, et que l'intégrité territoriale du Liban soit respectée conformément à la résolution 1701 (2006). Nous enjoignons toutes les parties à coopérer en vue de défendre les droits souverains du Liban. Nous nous félicitons à cet égard des efforts importants déployés par le Secrétaire général.

Le Mouvement des pays non alignés a pleinement conscience de l'énorme problème qui se présente au Liban du fait qu'Israël a lancé 1,2 million de bombes à sous-munitions lorsqu'il a attaqué ce pays. Le Mouvement condamne une fois encore l'usage de telles armes par Israël et déplore le nombre de victimes qu'elles ont faites. Le Mouvement exhorte énergiquement Israël à indiquer l'emplacement exact des ces armes mortelles et à fournir les cartes des mines posées durant son occupation du sud du Liban.

Le Mouvement félicite le peuple et les dirigeants libanais et offre son plein appui à l'accord atteint à Doha le 21 mai, sous les auspices de S. A. le Cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir du Qatar, conformément aux efforts du Conseil ministériel de la Ligue arabe. L'accord de Doha a constitué un premier pas essentiel vers le règlement de la crise actuelle, le retour au fonctionnement normal des institutions démocratiques libanaises et le rétablissement total de l'unité et de la stabilité du Liban.

Dans ce contexte, le Mouvement se félicite de l'élection du nouveau Président de la République et de la formation d'un gouvernement d'unité nationale, et appuie l'accord qui s'est fait pour aborder le problème de la loi électorale du Liban, conformément à l'Initiative de la Ligue arabe. De la même manière, le Mouvement se félicite de la décision de poursuivre le dialogue national sur les moyens de renforcer l'autorité de l'État sur l'ensemble de son territoire, de manière à garantir la souveraineté et la sécurité de l'État et du peuple libanais. Le Mouvement se félicite par ailleurs de l'accord visant à interdire l'utilisation d'armes et de la violence comme moyen de régler les différends, quelle que soit leur nature et en toutes circonstances.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme une fois encore que toute mesure prise par Israël, ou qu'il serait sur le point de prendre pour modifier les conditions juridiques, physiques et démographiques ou

la structure institutionnelle du Golan syrien occupé, ainsi que les mesures prises par Israël en vue d'exercer sa juridiction sur ce territoire et de l'administrer, sont nulles et non avenues et dépourvues d'effet juridique.

Nous réaffirmons également que toutes ces mesures et ces actes, y compris la construction illégale et l'expansion des colonies de peuplement israéliennes dans le Golan syrien occupé depuis 1967, constituent des violations du droit international, des accords internationaux, de la Charte et des résolutions des Nations Unies, notamment de la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et de la quatrième Convention de Genève, et représentent un défi lancé à la communauté internationale. Le Mouvement exige qu'Israël se plie à la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité et se retire complètement du Golan syrien occupé aux frontières du 4 juin 1967.

Pour terminer, je voudrais faire part de l'espoir du Mouvement que les efforts actuellement déployés mettront fin à l'occupation de tous les territoires arabes occupés par Israël depuis 1967 et qui demeurent sous son occupation, à savoir le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et le Golan syrien occupé, et qu'ils permettront d'établir un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est comme capitale, et de trouver une solution juste au problème des réfugiés sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme son appui au processus de paix au Moyen-Orient, en vertu des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 425 (1978), 1397 (2002) et 1515 (2003) et du principe de la terre contre la paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Cuba des aimables paroles qu'il a eues à l'égard de notre présidence du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de Qatar.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juillet. Je voudrais également remercier M. Lynn Pascoe de son exposé de ce matin.

J'ai l'honneur de m'adresser au Conseil au nom du Groupe des États arabes. Je saisis cette occasion pour vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public aujourd'hui, un débat qui doit se poursuivre, tel que prévu par la pratique, jusqu'à ce

que l'on parvienne à une solution juste et globale à la crise du Moyen-Orient en se basant sur les termes de référence de la paix bien connus, en tête desquels se trouvent les résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Les mois passés ont été témoins de nombreux pas en avant en ce qui concerne le renforcement du processus de paix au Moyen-Orient pour mettre fin au conflit israélo-arabe, qui constitue une menace à la paix et la sécurité internationales. Au mois de novembre 2007, la Conférence de paix d'Annapolis a insufflé un nouvel élan au processus de paix. Le Groupe arabe et le Quatuor poursuivent leurs efforts, à l'instar du Secrétaire général lors de ses différentes rencontres, pour renforcer la mise en œuvre de la Feuille de route. Des négociations indirectes ont également commencé entre la Syrie et Israël, sous les auspices de la Turquie, pour parvenir à un terrain d'entente qui permettrait le début de négociations directes, plus tard.

Cependant, ce que nous déplorons, c'est qu'au moment où nous parlons de ces nouvelles perspectives de paix uniques, au moment où la partie arabe profite de toute occasion pour réaffirmer sa volonté sincère de réaliser la paix, nous découvrons que la partie israélienne choisit de suivre dans les territoires palestiniens et arabes occupés, y compris Jérusalem-Est, des pratiques et des politiques qui alimentent la spirale de la violence et l'escalade. Tout cela montre qu'il n'y a pas de volonté sincère de paix de la part du Gouvernement israélien. En dépit des centaines de résolutions et d'appels internationaux condamnant l'occupation et la colonisation israéliennes depuis 1967 des territoires palestiniens et arabes occupés, y compris Jérusalem-Est, Israël, la puissance occupante, continue d'ignorer ces résolutions et ces appels. Cela constitue un obstacle insurmontable au processus de paix.

S'agissant de la colonisation illégale, le Ministère israélien de l'intérieur a donné depuis quelques jours seulement l'autorisation de construire 1 000 nouvelles unités d'habitation dans la colonie de Jebel Abu Ghneim, à Jérusalem-Est, et dans d'autres parties du territoire palestinien occupé par Israël. Nous voyons en outre que les autorités israéliennes continuent d'édifier le mur de séparation raciste illégal, quatre ans après l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice affirmant l'illégalité de ce mur.

Cela a pour conséquence de graves dommages pour le peuple palestinien. Israël et la communauté internationale doivent assumer la responsabilité des

indemnisations. Le fait qu'Israël poursuive sa politique de siège, d'assassinats ciblés, de recours disproportionné à la force, ne constitue pas une réponse raisonnable aux menaces à la sécurité d'Israël, comme le prétend le Gouvernement israélien. De telles politiques sont très nocives pour la paix et la sécurité internationales. Tous ces actes aggravent la situation qui règne dans cette partie du monde. Si le Gouvernement israélien était sérieux en matière de paix, il faudrait qu'il mette fin au plan d'expansion coloniale, à la construction de nouvelles colonies et du mur de séparation.

Le Gouvernement israélien devrait cesser de recourir à la force militaire contre les civils et de parler de ses projets d'invasion de Gaza. Il devrait également ouvrir les points de passage pour permettre la libre circulation des personnes et des biens et respecter la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Nous demandons à Israël de se retirer du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juillet 1967. Le Conseil de sécurité doit veiller à ce qu'Israël respecte la résolution 497 (1981), déclarant nulle et non avenue la décision prise par Israël d'annexer le Golan, résolution qui n'a jamais été appliquée depuis son adoption, il y a 27 ans.

Le Groupe des États arabes exprime également sa solidarité et son appui au peuple et au Gouvernement libanais, dans le cadre de l'application de la résolution 1701 (2006), qui demande le retrait d'Israël des terres libanaises toujours occupées, notamment le nord du village d'Al-Ghajar, les fermes de Chebaa et les collines de Kfarchouba. Nous réitérons notre appui aux efforts déployés par le Gouvernement libanais pour étendre son autorité à l'ensemble de son territoire.

Le Groupe des États arabes demande au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités et de forcer Israël à mettre fin à ses violations quotidiennes de l'espace aérien libanais ainsi qu'à ses activités de détournement des ressources libanaises en eau. Israël doit également fournir des cartes montrant l'emplacement des mines et des bombes à sous-munitions, qui ont coûté la vie à de nombreuses personnes. Il doit aussi cesser ses agressions et respecter le cessez-le-feu. Le Groupe des États arabes se félicite de la libération des prisonniers libanais détenus dans les prisons israéliennes. Nous remercions le Secrétaire général des efforts qu'il a déployés à cet égard.

Le monde assiste dans la bande de Gaza à l'une des pires tragédies humanitaires de l'histoire, qui tient au fait que les politiques israéliennes ont transformé cette zone en une immense prison en commettant des actes d'agression scandaleux contre la population palestinienne sans défense, en violation flagrante du droit international, y compris le droit international humanitaire et la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Toutes ces exactions, combinées à l'augmentation mondiale des prix des denrées alimentaires et au fait que les travailleurs humanitaires n'ont pas accès au territoire palestinien, aggravent les souffrances endurées par la population palestinienne.

Les pratiques illégales menées par Israël, puissance occupante, sont un affront aux efforts déployés au plan international, en particulier par les États-Unis, pour faire progresser le processus de paix entre la Palestine et Israël. Il est grand temps d'exercer des pressions sérieuses sur Israël pour le forcer à reprendre le processus de paix et à prendre des mesures sincères à cet égard, des mesures qui doivent aller au-delà du simple fait d'assister à des réunions. Tout en demandant à Israël de cesser immédiatement ses agressions à l'encontre du peuple palestinien dans les territoires occupés, nous renouvelons notre appel lancé au Conseil d'affronter ces défis et d'assumer sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales, afin de protéger des civils contre le meurtre, la destruction et les violations des droits de l'homme.

Une fois encore, nous exhortons le Conseil de sécurité à donner à cette question cruciale, qui a de graves répercussions aux niveaux régional et international, toute l'importance qu'elle mérite. Le fait que le Conseil reste les bras croisés, observant de manière impassible l'application par Israël de politiques qui vont à l'encontre de toute paix durable, juste et globale, en particulier sa politique d'implantations illégales, ne sert nullement le processus de paix.

Alors que le Conseil de sécurité n'a d'autre choix que d'adopter un projet de résolution qui mettrait fin à la politique d'implantation israélienne, qui s'oppose à la volonté de la communauté internationale et menace la paix et la sécurité internationales, il convient de reconnaître que le Groupe des États arabes a fait montre d'une grande souplesse à l'égard de son projet de résolution sur les colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés. Nous avons prouvé notre

désir sincère de servir le processus de paix. Il est donc de la responsabilité des membres du Conseil de faire écho à ses intentions louables et d'appuyer ce projet de résolution, qui souligne le caractère illégal de ces implantations au regard du droit international reconnu.

Nous affirmons donc une nouvelle fois qu'au Moyen-Orient, comme dans toute autre région du monde, ainsi que chacun le sait, la paix et la stabilité ne peuvent pas être imposées par la force. La paix ne peut résulter de politiques de répression ou d'exclusion. En ce sens, le Groupe des États arabes estime que les efforts déployés récemment par les membres et les dirigeants de la Ligue des États arabes, y compris le Qatar, qui ont permis de parvenir à l'accord de Doha du 21 mai 2008, ont contribué à régler la crise politique au Liban. Depuis cette date, le Liban a été en mesure de trouver un consensus, d'élire son Président de la République en la personne du général Michel Sleiman, de former un gouvernement d'unité nationale et de s'entendre sur une nouvelle loi électorale. Nous constatons également que tous les acteurs libanais concernés ont repris le dialogue national, évitant ainsi qu'il ne soit recouru à la force pour régler des différends politiques internes.

Le rôle joué par les pays arabes, notamment les Gouvernements yéménite, égyptien et syrien, pour rapprocher les positions entre Palestiniens, est un autre élément qui illustre l'importance de bons offices impartiaux. Des efforts ont également été déployés récemment par la République arabe d'Égypte pour obtenir une trêve dans la bande de Gaza, trêve qui n'est actuellement pas respectée par Israël. Tout cela démontre qu'en tant qu'institution régionale, la Ligue des États arabes a réussi à un jouer un rôle complémentaire par rapport à l'ONU dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Cela prouve également que le dialogue est le seul moyen de parvenir à une solution à la crise au Moyen-Orient. Nous l'avons particulièrement constaté ces dernières semaines avec l'échange de prisonniers intervenu entre Israël et le Liban.

La situation actuelle souligne la nécessité pour la communauté internationale de faire des efforts et d'exercer des pressions pour parvenir à un règlement pacifique, global et durable de la crise au Moyen-Orient, au cœur de laquelle figurent la question palestinienne et notamment, entre autres, les problèmes relatifs au statut de Jérusalem, aux réfugiés, aux frontières, aux colonies de peuplement et à l'eau. Ce

règlement devra être conforme aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, à la Feuille de route et à l'Initiative de paix arabe, ce qui a, d'ailleurs, été réaffirmé par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques au cours de l'exposé qu'il a fait aujourd'hui au Conseil.

Pour terminer, nous affirmons à nouveau que l'occupation injuste est l'une des principales causes du terrorisme, ce fléau qui prend pour cible des innocents

et qui s'étend à un tel rythme qu'il est de plus en plus difficile de le contrôler. Nous devons toutefois éviter toute comparaison entre ce fléau et le droit légitime des peuples à lutter pour leur liberté et leur indépendance.

Le Président (*parle en anglais*) : Il reste encore plusieurs orateurs sur ma liste. Je propose donc, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance et de la reprendre à 15 h 30.

La séance est suspendue à 13 h 50.